



COOPÉRATION ALGÉRO-TURQUE
RENCONTRE DES PRÉSIDENTS
TEBBOUNE ET ERDOGAN EN PERSPECTIVE

Page 3

FRAUDE AU BAC

PRISON FERME
POUR PLUSIEURS
CANDIDATS

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5039 | Jeudi 13 juin 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CHERY ALGÉRIE

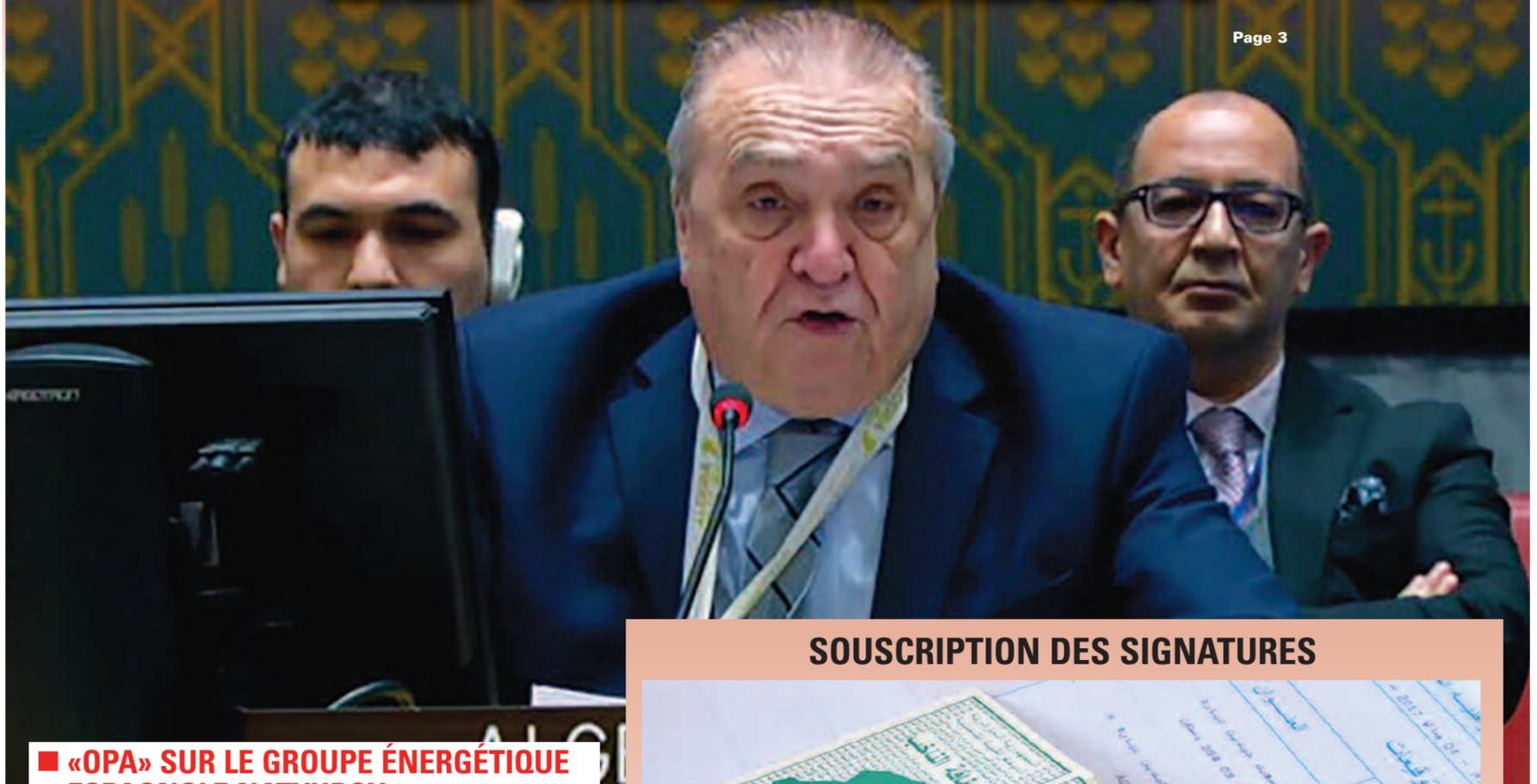
L'USINE
DÉMARRERA
BIENTÔT

Page 4

PROCESSUS DE DÉCOLONISATION DU SAHARA OCCIDENTAL

BENDJAMA RECADRE
MAGISTRALEMENT
LE MAKHZEN

Page 3



SOUSCRIPTION DES SIGNATURES



UN MILLION DE FORMULAIRES
RETIRÉS PAR 14 POSTULANTS

Page 2

■ «OPA» SUR LE GROUPE ÉNERGÉTIQUE ESPAGNOLE NATYRGY

LES ÉMIRATIS FONT
MACHINE ARRIÈRE

Page 5

■ INTRODUCTION DE KIF TRAITÉ VIA LES FRONTIÈRES AVEC LE MAROC

UNE TENTATIVE MISE
EN ÉCHEC PAR L'ANP

Page 16

■ APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE DURANT L'ÉTÉ

LES ASSURANCES
DU P.-dg DE SONELGAZ

Page 5

ALGÉRIE-OMAN

Signature de trois mémorandums d'accord et deux programmes exécutifs

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a affirmé que « la huitième session du Comité mixte algéro-omanais, qui se tient à Alger, a atteint les objectifs escomptés au plus d'un niveau, révélant la signature de 3 mémorandums d'accord et de deux programmes exécutifs. »

Le ministre a indiqué, dans son discours de clôture, que la tenue de cette session s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des hautes directives du Président Abdelmadjid Tebboune et de son frère le sultan Haitham bin Tariq Al Saïd, qui ont souligné la nécessité d'activer les mécanismes de coopération bilatérale afin de dynamiser les relations historiques entre les deux pays. Le ministre a précisé que « cette session est une opportunité de renforcer la concertation et la coordination politiques afin de consolider et de conforter le consensus et la convergence des visions et positions bilatérales face aux évolutions rapides qui nous entourent. »

Il a ajouté que cette séance « nous a permis de procéder à une évaluation globale de la coopération bilatérale dans divers domaines. » Un bilan qualifié de « très positif », d'autant plus que « le sultanat d'Oman figure parmi les plus grands pays arabes investissant en Algérie dans des domaines stratégiques. »

Cette session a, également, permis « d'identifier de nouveaux domaines prioritaires pour la coopération bilatérale ». Des domaines placés « au premier plan des intérêts et des efforts de développement de nos pays, tels les énergies renouvelables, les industries pharmaceutiques, les ressources minières, l'agriculture saharienne et autres. » Selon Ahmed Attaf, cette réunion « a permis d'impliquer les opérateurs économiques des deux pays, dans le but de les stimuler et de les inciter à exploiter les opportunités disponibles pour mettre en œuvre des projets d'investissement communs, à l'instar de la production d'engrais. »

Le ministre a ajouté que cette session « nous a permis d'enrichir le cadre juridique de nos relations bilatérales par la signature de trois mémorandums d'accord dans les domaines de l'environnement, des affaires sociales et de la formation de juges, ainsi que deux programmes exécutifs dans les domaines de la jeunesse, du sport et des Archives nationales. » « En outre, il a été convenu d'achever les négociations sur un nombre important de projets d'accords importants, qui seront signés lors des prochains accords bilatéraux attendus avant la fin de cette année », affirmant la nécessité de « créer un nouveau cadre juridique et d'actualiser l'ancien ». Dans cet ordre d'idées, Ahmed Attaf a indiqué que « la création de nouveaux cadres juridiques est venue accompagner l'expansion des relations de coopération entre nos deux pays frères vers de nouveaux espaces dotés de capacités tandis que l'actualisation de l'ancien cadre juridique découle de notre désir commun de répondre à tous les changements à la diversité de nos relations bilatérales ».

Le ministre a conclu en affirmant que « ces résultats constituent des acquis importants pour les relations algéro-omanaises dont nous sommes très fiers. Nous sommes impatients de valoriser son riche potentiel grâce à nos efforts communs, sincères, honnêtes et déterminés. »

R. N.

SOUSCRIPTION DES SIGNATURES

Un million de formulaires retirés par 14 postulants

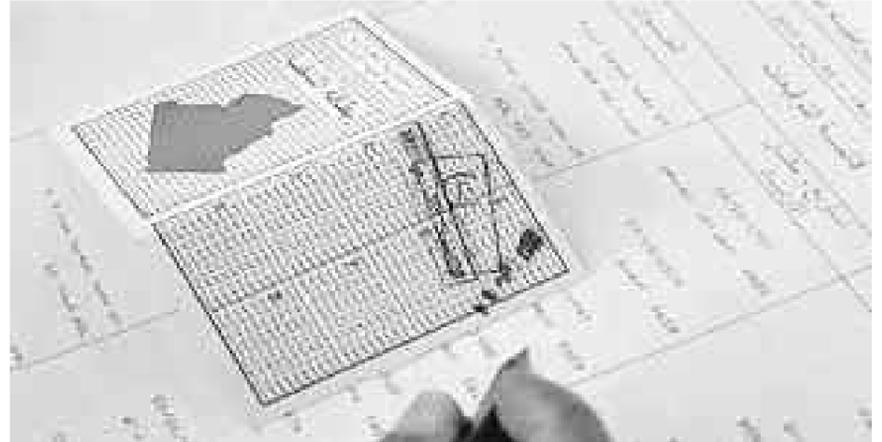
Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi a révélé, hier, qu'à la date du 11 juin, un million de formulaires de signature avaient été retirés par 14 candidats souhaitant se présenter aux élections présidentielles prévues le 7 septembre.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Lors de son passage à l'émission « L'invité du matin » de la Chaîne 1 de la Radio algérienne, M. Charfi a annoncé que le corps électoral national a atteint 24 millions d'électeurs, dont un million d'électeurs issus de la diaspora algérienne. Concernant la révision extraordinaire des listes électorales, qui a débuté aujourd'hui, M. Charfi a indiqué que « les commissions légalement qualifiées gèreront la révision des listes électorales de manière légale et ordonnée, rappelant que cette opération se poursuivra jusqu'au 27 juin, tel que spécifié par le décret présidentiel convoquant le corps électoral. » Dans le même contexte, Charfi a souligné « le droit des candidats aux prochaines élections présidentielles d'accéder aux listes électorales pour les élections présidentielles après que la Haute Cour Constitutionnelle ait annoncé la liste électorale finale, afin d'assurer l'intégrité et la transparence du processus électoral. » D'autre part, M. Charfi a révélé que « l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a décidé de s'orienter vers une supervision participative du prochain processus électoral, en impliquant les partis politiques, les représentants des candidats et les représentants de la société civile, afin d'assurer une bonne supervision de l'opération de vote, soulignant que la démocratie participative est le meilleur moyen de prouver la crédibilité des processus électoraux. »

Le plan de développement stratégique de l'ANIE 2022-2024 élaboré

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE),



Mohamed Charfi, a également annoncé qu'un plan de développement stratégique de l'ANIE 2022-2024 a été élaboré pour moderniser la gestion du processus électoral et l'adapter aux développements technologiques. Invité d'une émission diffusée mardi soir sur la Télévision publique, M. Charfi a souligné que « le plan de développement stratégique de l'ANIE 2022-2024 a été élaboré », en vue de moderniser la gestion du processus électoral et l'adapter aux développements technologiques, en tirant profit des avantages qu'offrent ces derniers et à travers la formation du potentiel humain afin de garantir l'intégrité et la transparence des échéances électorales. Les acquis de l'ANIE à travers les échéances électorales « ont renforcé l'intégrité et la transparence du processus électoral », a-t-il affirmé, soulignant l'attachement de son instance à « la numérisation des formulaires de souscription pour lutter contre comportements irresponsables. » Il a, en outre, assuré que le suivi des formulaires retirés se faisait grâce à « un numéro de série et un code QR », rappelant que l'ANIE était « habilitée à notifier la Justice de tout dépassement, lui permettant ainsi de prendre les procédures juridiques nécessaires. » S'agissant du lancement, à partir de mercredi, de la révision exceptionnelle des listes électorales en prévision de l'élection présidentielle anticipée du 7 septembre prochain, M. Charfi a indiqué que « l'assainissement du fichier électoral se fait à travers son actualisation à chaque révision et échéance électorale », soulignant que l'opération de révision « tiendra compte de la nouvelle cartographie électorale, notamment avec la création de nouveaux pôles d'habitation. » Dans le

cadre de la numérisation du processus électoral, le même responsable a affirmé que « tout électeur peut plébisciter le candidat de son choix dans n'importe quelle wilaya sans condition de résidence. » Concernant l'opération de collecte des signatures, M. Charfi a rappelé que chaque candidat « doit collecter 50.000 signatures dans 29 wilayas, avec pas moins de 1200 recommandations par les élus des APC ou APW ou des deux chambres du Parlement, l'ANIE contrôlant automatiquement le processus avec élaboration de rapports en cas de dépassements enregistrés. » Concernant l'encadrement du processus électoral, M. Charfi a souligné que l'ANIE « veille à assurer la formation continue des encadreurs, en sus de sensibiliser les électeurs à l'importance de participer à cet événement démocratique. »

À cet égard, il a souligné que « son organisme a entamé sa campagne de sensibilisation en vue de l'élection présidentielle du 7 septembre à travers des affiches et des spots publicitaires diffusés à travers les médias, qui visent à « sensibiliser les électeurs à l'importance de participer à ce rendez-vous électoral crucial », appelant les partis politiques, la société civile et tous les acteurs à « participer à l'opération de sensibilisation. » Évoquant le slogan « confirmation du processus démocratique électoral » choisi pour la prochaine élection présidentielle, M. Charfi a expliqué qu'il « confirme tous les nouveaux processus réalisés depuis 2019 pour la réalisation d'autres acquis. » Quant à l'organisation du processus électoral cet été, il a souligné que « toutes les conditions nécessaires à son succès sont réunies. »

K. H.

POUR LA 6^e FOIS CONSÉCUTIVE**L'Algérie 1^{er} fournisseur de gaz naturel vers l'Espagne**

PAR RIAD EL HADI

L'Algérie maintient sa domination sur le marché espagnol du gaz naturel, se hissant pour le sixième mois consécutif au rang de 1^{er} fournisseur du pays. Cette performance remarquable détrône les États-Unis, qui occupaient auparavant cette position pendant de nombreuses années.

Avec une part de marché de 42%, l'Algérie devance largement ses concurrents, laissant la Russie loin derrière avec 25,7% et les États-Unis à 18,2%.

En mai dernier, les exportations algériennes de gaz naturel vers l'Espagne ont atteint 10 267 GWh (gigawatt-heure), soit

36,3% des importations totales de gaz naturel du pays pour ce mois, selon le groupe Enagas, gestionnaire du réseau gazier espagnol. Cette position dominante de l'Algérie s'affirme sur l'ensemble de l'année 2024. Au cours des cinq premiers mois de l'année, l'Algérie a fourni 36,1% du gaz naturel importé par l'Espagne, surpassant la Russie (22,5%) et les États-Unis (19,4%). Parallèlement à cette domination sur le marché du gaz naturel, l'Algérie s'impose également comme un acteur important dans le domaine du gaz naturel liquéfié (GNL), où les importations espagnoles de GNL en provenance des États-Unis ont connu une baisse

notable ces derniers mois, passant de 11,01 TWh (térawattheures) en mars 2023 à 5,29 TWh en mai 2024. D'ailleurs, la contribution de l'Algérie à la sécurité énergétique du continent européen est soulignée par le rapport annuel du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF).

En conclusion, l'Algérie s'affirme comme un partenaire énergétique incontournable pour l'Europe. Sa fiabilité, ses ressources considérables et sa position géographique stratégique lui permettent de répondre aux besoins énergétiques croissants de ses partenaires européens et de contribuer à la sécurité énergétique du continent.

R. E.

PROCESSUS DE DÉCOLONISATION DU SAHARA OCCIDENTAL

Bendjama recadre magistralement le Makhzen

Le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies à New York, Amar Bendjama, a recadré, par deux fois, l'ambassadeur du Maroc à l'ONU, Omar Hilal, à propos du processus de décolonisation du Sahara occidental en rappelant les vérités historiques et les fondamentaux du conflit sahraoui.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Régissant au narratif fallacieux et éculé de la délégation marocaine, Amar Bendjama a exercé deux droits de réponses consécutifs lors des travaux de la session du Comité de décolonisation de l'ONU (C-24), tenus mardi à New York, et consacrés à la question du Sahara occidental.

L'ambassadeur marocain a été visiblement déstabilisé par l'intervention de la délégation algérienne et les autres délégations, mais aussi et surtout par la participation active de plusieurs pétitionnaires militants pour la cause sahraouie, dont des ressortissants marocains.

Dans ses réponses, adressées aussi à certains pays épousant les thèses marocaines, l'ambassadeur Bendjama a tenu à préciser qu'il tenait à faire part de sa réaction à "ceux qui ont cité mon pays dans leurs interventions/citations, qui me semble-t-il dérivent d'un même talking points."

Sur la question des tables rondes, il a affirmé que "c'est moins la table que le menu qui pose problème." "Le Maroc ne veut en effet y discuter que de sa soi-disant proposition d'autonomie. Demandez-lui, s'il veut comme le souhaitent les représentants légitimes du peuple sahraoui discuter de l'autodétermination, du referendum, des droits de l'Homme, de l'exploitation illégale des ressources", s'est-il interrogé.

Concernant les droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, l'ambassadeur Bendjama a rappelé qu'"il y a plusieurs organisations internationales qui se trouvent actuellement à Tindouf et qui témoignent régulièrement sur la situation dans les camps de réfugiés." "Aucune de ces organisations n'a relevé une quelconque anomalie ou violation", a-t-il tenu à préciser.

En revanche, poursuit-il, "le Maroc refuse l'accès aux territoires occupés aux détenteurs de mandats onusiens en charge des droits humains depuis plus de 8 ans. Mon pays a demandé à plusieurs reprises et le réitère aujourd'hui l'élargissement du mandat de la MINURSO (Mission des



Nations Unies pour le Referendum au Sahara occidental) au monitoring de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental. Jusqu'ici la réponse du Maroc a toujours été négative. Nous réitérons aujourd'hui notre appel à cet égard", a-t-il insisté.

Pour conclure, il a réitéré que l'"Algérie n'est pas partie au conflit, et elle n'y a aucune ambition territoriale". Et d'ajouter que "notre seule motivation, notre seule ambition, elle est noble et nous en sommes fiers et comme nous l'avons fait dans de nombreuses régions du monde, pour la libération des peuples opprimés, nous allons continuer à être au côté des peuples occupés."

"Notre politique étrangère est basée sur des principes cardinaux dont le droit à l'autodétermination que nous revendiquons au profit des peuples colonisés sur cette terre et nous ne changerons pas", a-t-il fait savoir.

Bendjama réitère les fondamentaux de la position de l'Algérie

Le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies à New York, Amar Bendjama, a réitéré "avec force" les fondamentaux de la position immuable de l'Algérie sur la décolonisation et le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance.

"Notre politique étrangère est basée sur des principes cardinaux dont le droit à l'autodétermination que nous

revendiquons au profit des peuples colonisés sur cette terre et nous ne changerons pas", a affirmé l'ambassadeur Bendjama, lors des travaux de la session du Comité de décolonisation de l'ONU C-24, tenus mardi à New York.

"Le C-24 est pour nous d'une importance particulière, nous pays ayant souffert de la colonisation et aujourd'hui indépendants et présents avec fierté dans cet hémicycle", a dit l'ambassadeur Bendjama dans son allocution avant d'ajouter: "Nous venons des quatre coins du monde et un à un nous avons accédé à l'indépendance. Parfois à l'issue d'une lutte acharnée pour l'autodétermination et la liberté."

Et de poursuivre, dans ce contexte que, ce processus "demeure malheureusement inachevé et, aujourd'hui, le Sahara occidental constitue le plus grand territoire colonisé et l'ultime colonie en Afrique."

Après avoir fait observer que le territoire du Sahara occidental s'est retrouvé, dès le retrait de l'ancien colonisateur, envahi et occupé militairement par ses deux voisins, le Maroc et la Mauritanie, qui se sont partagés de manière illégale et indécente le territoire, et tout en précisant que trois ans plus tard avec le retrait de la Mauritanie, le Maroc a occupé l'autre partie du territoire, l'ambassadeur Bendjama, a posé deux questions lancinantes.

Il s'est interrogé, premièrement, "si le Maroc avait réellement des droits historiques inaliénables sur ce territoire, ce qui lui nie la Cour Internationale de Justice CIJ, pourquoi a-t-il accepté de le

dépecer et le partager avec la Mauritanie?" Ensuite, il a lancé la seconde question: "Si le Maroc était sûr que les Sahraouis vivent dans un paradis au Sahara occidental pourquoi, résiste-t-il à la consultation par les Nations unies de la population sahraouie par le biais d'un referendum? Et concède-t-il, en échange, un plan d'autonomie dans le cadre de sa souveraineté?" L'ambassadeur Bendjama a consacré la partie finale de son discours au rappel méthodique rigoureux des fondamentaux de la question du Sahara occidental.

Ainsi, il a tenu à rappeler que le statut juridique du Sahara occidental est depuis longtemps clairement défini au niveau des Nations unies, Assemblée générale et Conseil de sécurité confondus, c'est un territoire distinct et séparé du Maroc et toutes les résolutions de l'ONU consacrent le droit légitime et inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination.

Déclaration confirmée par la Cour Internationale de Justice CIJ qui évoque "l'application de la résolution au Sahara occidental, en particulier le principe d'autodétermination basé sur l'expression libre et authentique de la volonté du peuple du territoire, à travers un référendum d'autodétermination libre et équitable", a-t-il précisé.

M. Bendjama a ensuite rappelé un fait historique indéniable en soulignant que, "sous la pression de la communauté internationale, feu sa majesté le Roi Hassan II, que dieu ait son âme, avait concédé ici même, que le Maroc s'engage solennellement à se considérer comme obligé et tenu par les résultats de ce referendum."

En appui à son argumentaire, l'ambassadeur Bendjama a ajouté que "le Royaume du Maroc a découragé plusieurs personnalités chargées par le SG des Nations unies de faciliter l'organisation de ce referendum". Dignement, ces hautes personnalités ont préféré jeter l'éponge, a-t-il encore dit à ce propos.

La session du C-24 consacrée à la question sahraouie a vu la participation d'un grand nombre de pétitionnaires venus des quatre coins du monde pour porter haut et fort la voix du peuple sahraoui opprimé par l'occupant marocain.

Les États membres soutenant la cause juste du Sahara occidental ont pris la parole, tour à tour, pour réaffirmer la nécessité du parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental conformément à la Résolution 1514 des Nations unies, et ce à l'instar de Bolivie, Cuba, Iran, Timor-Leste, Equateur, Venezuela, Nicaragua, Ethiopie, Afrique du Sud, Mexique, Pérou, Angola, Zimbabwe, Botswana, Lesotho, Colombie, Namibie, Belize et Mozambique.

L. B.

COOPÉRATION ALGÉRO-TURQUE

Rencontre des Présidents Tebboune et Erdogan en perspective

Le président de la République turque, Recep Tayyip Erdoğan, a émis le vœu de rencontrer le président de la République Abdelmadjid Tebboune dans un proche avenir. Un vœu exprimé à l'occasion de l'audience que le Président Erdogan a accordée, mardi, au ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, qui effectue une visite de travail en Turquie, en tant qu'envoyé spécial du Président Tebboune. Selon un communiqué du ministère des

Affaires étrangères, le Président Recep Tayyip Erdoğan a chargé le ministre Ahmed Attaf, de transmettre «ses salutations les plus sincères, à son frère le président Abdelmadjid Tebboune», exprimant «son souhait, de le rencontrer dans un avenir proche, et de poursuivre leurs efforts conjoints, au service des relations bilatérales, entre les deux pays et en soutien aux causes de la Nation islamique, en tête desquelles la question palestinienne». Néanmoins, le communiqué ne précise

pas le lieu de la rencontre entre les deux chefs d'État. «Chargé par le président de la République et en sa qualité d'envoyé spécial, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a été reçu par le président de la République turque, Recep Tayyip Erdoğan, à qui il a remis une lettre personnelle de son frère, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune», indique la même source. Un message s'inscrivant «dans le cadre de la communica-

tion, entre les deux dirigeants», et «de la coordination visant, à promouvoir les relations algéro-turques, au plus haut niveau possible», est-il mentionné.

Lors de la réunion, «les relations de coopération et de partenariat, entre les deux pays, ont été passées en revue, ainsi que leur dynamique positive, en plus des développements dans les territoires palestiniens occupés, et dans la région du Sahel», conclut le communiqué.

R. N.

PERMANENCE DURANT L'AÏD EL-ADHA

4686 commerçants réquisitionnés

La hantise de la ville fantôme qui caractérise traditionnellement les jours de fêtes et leurs lendemains s'empare des esprits des Algériens. Les commerçants garderont-ils les rideaux ouverts ?

PAR IDIR AMMOUR

Telle est la question qui revient sur toutes les lèvres des citoyens, et les Algérois en particulier. Car, chaque année, pour le même événement, les algériens ne trouvent pas de pain durant plusieurs jours. Pareil pour le lait et les produits de base. Rares sont les points de vente qui assurent ces produits de large consommation. Les raisons sont que cette main d'œuvre, dans sa majorité est issue des villes de l'intérieur du pays, et ces fêtes de l'Aïd, sont une occasion pour elle de prendre pour être parmi les leurs. Comme d'un accord tacite, les travailleurs optent pour le «pont» afin de prolonger de plusieurs jours leur repos. Cette crainte de pénurie a déjà contraint les citoyens à se précipiter vers les marchés, quelques jours avant, pour s'ap-



provisionner en quelques produits alimentaires. Pour anticiper ces grands départs et la fermeture des commerces, la wilaya d'Alger a mis en place un plan prévoyant une série de mesures pour garantir les différents services durant les jours de l'Aïd El-Adha, ont indiqué, les responsables de directions de wilaya, lors d'une conférence de presse animée à cet effet au siège de la wilaya d'Alger. L'inspecteur principal de la répression de la fraude à la Direction du commerce de la wilaya d'Alger, Gheribi Sofiane, fait état de «la réquisition de 4686 commerçants pour assurer la permanence durant les jours de l'Aïd El-Adha et garantir l'approvisionnement continu en denrées alimentaires.»

Il s'agit, selon le même responsable, d'une liste de «594 boulangeries, de 1925 commerçants en alimentation générale et fruits et légumes, de six (6) laiteries et de huit (8) minoteries pour assurer la disponibilité du pain et du lait», ainsi que la mobilisation de «153 agents de contrôle durant les jours de l'Aïd El-Adha pour s'assurer du respect par les commerçants du système de permanence.» Afin de garantir l'alimentation en eau durant l'Aïd El-Adha, un plan spécial a été mis en place, selon le directeur des ressources en eaux de la wilaya d'Alger, Kamel Boukricha qui a précisé qu'en coordination avec «SEAAL», il sera procédé à une reprogrammation de la dis-

tribution de l'eau pour répondre aux besoins croissants des citoyens lors de cette occasion. Les services agricoles de la wilaya d'Alger ont, eux aussi, pris une série de mesures pour assurer le contrôle sanitaire des moutons, dont «la mobilisation de 57 vétérinaires, répartis sur 112 points consacrés à la vente de bétail à travers le territoire de wilaya», a affirmé le directeur de ces services, Moussaoui Mehdi. La Direction des transports a, pour sa part, mis en place un dispositif exceptionnel pour les déplacements des citoyens. D'après le représentant de la direction, Amrane Hocine, «189 bus de transport urbain et suburbain seront mobilisés», ajoutant que «le transport sera assuré à travers 183 lignes lors du premier jour de l'Aïd, ainsi que 315 bus mobilisés pour les deux jours suivants», outre la garantie de la continuité des services du tramway et du métro, en sus des transporteurs privés. Par ailleurs, la Direction de l'énergie et des mines de la wilaya d'Alger a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la permanence des services d'électricité, du gaz et des produits pétroliers au niveau de la capitale, selon le premier responsable de la direction, Abdelghani Aireche. S'exprimant à cette occasion, le représentant de l'entreprise de nettoyage «Netcom», Kadri Nacer a fait état de la mobilisation de «1.130 agents et de 171 camions de collecte.» De son côté, le directeur du département technique de l'entreprise «Extranet», Mohamed Koubi a souligné que «5500 agents et 208 camions seront mobilisés» durant les jours de l'Aïd. Wait and see! **I. A.**

CORRUPTION ET DILAPIDATION DES TERRES DE L'ÉTAT

Plusieurs fonctionnaires impliqués à Boumerdes

Dans le cadre de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, le parquet de Boumerdes a chargé la brigade de recherche de la gendarmerie nationale de cette wilaya d'initier une enquête concernant l'acquisition et l'exploitation de terres appartenant au domaine privé de l'Etat au niveau de la commune de Khemis El Khechna, de manière illégale, en utilisant des documents falsifiés avec la complicité de fonctionnaires. Au terme de l'enquête, neuf suspects ont été présentés ce jour 11 juin 2024 devant le procureur de la République près le tribunal de Boumerdes dont le Directeur du cadastre et de la préservation foncière de la wilaya de Boumerdes, pour non-respect de la législation en vigueur ayant entraîné l'acquisition illégale de terres appartenant à l'Etat, d'abus de fonction et de dilapidation de biens de l'Etat. Un autre fonctionnaire de la préservation foncière figure parmi les suspects arrêtés. L'enquête a aussi donné lieu à l'arrestation d'un notaire et d'un expert judiciaire accusés de rédaction frauduleuse de documents dans l'exercice de ses fonctions pour le premier et celui d'avoir donné un avis d'expertise ayant permis d'étayer des faits non conformes à la réalité. Les cinq autres suspects sont des citoyens ayant bénéficié illégalement de terres appartenant à l'Etat et de complicité dans la corruption et la dilapidation de biens de l'Etat. Après avoir été entendus par le procureur près le tribunal de Boumerdes, le directeur du cadastre et de la préservation foncière, le fonctionnaire de la préservation foncière, le notaire, l'expert judiciaire et deux bénéficiaires de ces abus ont été placés en détention préventive. Les trois autres bénéficiaires ont été placés sous contrôle judiciaire. Le communiqué du parquet de Boumerdes annonce que «l'enquête se poursuit avec le notaire pour une autre affaire.» **R. N.**

AFIN D'ÉVITER LES ACCIDENTS La PC appelle les citoyens à la vigilance

La Protection civile (PC) a appelé hier dans un communiqué, les citoyens à la vigilance lors de la célébration de la fête de l'Aïd El-Adha, en respectant les consignes de sécurité pour éviter les divers accidents qui peuvent survenir. À cet effet, la Protection civile rappelle aux citoyens la nécessité de respecter les consignes afin de prévenir les divers accidents, tels que les incendies et les blessures dues à la mauvaise utilisation des couteaux, hachoirs et appareils de cuisson. Elle recommande à ce propos de mettre les couteaux et les haches hors de portée des enfants, de même que les chalumeaux, la "tabouna", les allumettes et les briquets, et de vérifier la conformité du tuyau et du détendeur de gaz utilisés pour relier la bouteille de gaz butane et la "tabouna". Il est également recom-

mandé d'empêcher les enfants de s'approcher du feu et de jouer avec les allumettes, de ne pas faire de barbecue à l'intérieur ou à proximité des forêts, et de mettre les déchets dans des sacs bien fermés et les placer dans les bacs à ordures. «Par la même occasion, la Protection civile invite les usagers de la route à respecter le code de la route, éviter l'excès de vitesse, respecter la distance de sécurité et faire des pauses en cas de fatigue. De même pour les motards qui sont appelés à porter le casque comme moyen de protection», ajoute le communiqué. La Protection civile rappelle, dans le même cadre, la mise à la disposition des citoyens du numéro vert 1021 et du numéro d'urgence 14, afin de signaler tout incident en les invitant à préciser l'adresse exacte et la nature de l'incident. **R. N.**

CHERY ALGÉRIE L'usine démarrera bientôt

PAR RACIM NIDHAL

«Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a reçu, avant-hier à Alger, une délégation de la société Chery Algérie, avec laquelle il a examiné l'état d'avancement du projet de fabrication de voitures et d'accessoires de la marque en Algérie», a indiqué un communiqué du ministère. Lors de sa rencontre avec la délégation, conduite par le Directeur général de Chery Algérie, Aimen Cheriet, en présence du Directeur régional de Chery en Afrique, le ministre a suivi un «exposé sur la stratégie de la marque en Algérie dans le domaine de la fabrication de voitures et d'accessoires.»

La rencontre a été l'occasion d'examiner «l'état d'avancement du projet de fabrication de voitures et d'accessoires en Algérie» et de «suivre la mise en œuvre des orientations du ministre concernant l'usine qui démarrera bientôt», a précisé le communiqué. À cette occasion, M. Aoun a insisté sur «l'impérative accélération de la réalisation du projet», soulignant l'importance de l'entrée en service de l'usine dans les plus brefs délais pour «renforcer l'industrie nationale et créer des emplois.» De son côté, M. Cheriet s'est engagé à «suivre les orientations du ministre conformément à la stratégie de l'Etat visant la création d'une véritable industrie automobile en Algérie.»

R. N.

ACCIDENTS DE LA ROUTE 50 morts et 2066 blessés en une semaine

La direction générale de la Protection civile (DGPC) a informé, dans un bilan hebdomadaire, que ses unités ont effectué 2786 Interventions, suite à 1729 accidents de la circulation qui se sont produits sur le réseau routier national. Ces accidents ont causé le décès de 50 personnes sur les lieux et des blessures à 2066 autres. Les blessés ont été pris en charge par les secouristes de la Protection civile, avant d'être évacués vers différentes structures hospitalières. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Constantine qui a enregistré le décès de 8 personnes sur les lieux d'accidents et 86 autres blessés, suite à 57 accidents de la circulation survenus sur le réseau routier de cette wilaya. **R. N.**

«OPA» SUR LE GROUPE ÉNERGÉTIQUE ESPAGNOLE NATYURGY Les Emiratis font machine arrière

Le groupe énergétique espagnol Naturgy ne passera pas sous le contrôle des Emiratis.

PAR KAMAL HAMED

En effet, les Emiratis ont abandonné leur ambition de rachat de ce géant espagnol. Rien n'a filtré pour le moment sur les raisons de cet abandon par l'emirati Taqa. « Des sources proches des négociations attribuent à Taqa la décision d'abandonner l'offre publique d'achat, OPA, affirmant que celle-ci est totalement enterrée », a rapporté le quotidien espagnol El Mundo, citant des sources proches des négociations. « Elle ne se fera plus », affirment ces sources citées par le journal, évoquant « le refus catégorique de l'entreprise étatique émiratie » de poursuivre l'opération. Le quotidien espagnol affirme que « la plus grande OPA prévue sur le marché espagnol, d'une valeur supérieure à 25 milliards d'euros, est avortée », et que « le conseil d'administration du groupe énergétique émirati Taqa s'est retiré par surprise des négociations pour lancer une OPA sur Naturgy. »

Le journal rappelle que l'opération, menée conjointement avec Criteria, visait à céder les parts des fonds CVC et GIP, qui détiennent plus de 40% de la société gazière espagnole, et à assurer la stabilité du groupe énergétique. El Mundo précise, dans ce sens, que « le président de Taqa, le ministre des Investissements des Emirats, Mohamed Hassan AlSuwaidi, et son conseil d'administration ont finalement rejeté l'OPA négociée par son P-dg, Jasim Husain Thabet, avec son homologue chez Criteria, Ángel Simón. »

Le quotidien dévoile, à ce propos, que Taqa avait déjà montré des « signes de réticence ces derniers jours dans une longue négociation où les promoteurs de l'OPA ont également affronté le fonds CVC » et que « des sources proches de ce fonds nient être à l'origine de la rupture. » Il explique également que les actions de Naturgy ont clôturé lundi à 24,86 euros, loin du prix nécessaire pour racheter les 40% détenus par les fonds GIP et CVC. Une fois le marché fermé, le bras investis-



seur de la Caixa a confirmé la fin de l'opération dans un communiqué, déclarant qu'il chercherait d'autres solutions.

Cette opération de rachat a été, dès l'entame des négociations par les deux parties, scrutée à la loupe par l'Algérie qui voyait par ailleurs d'un mauvais œil l'éventualité de l'aboutissement de cette « OPA ». En effet, l'Algérie aurait manqué de brandir la menace de couper les livraisons de gaz à l'entreprise Naturgy. Rien d'officiel n'a été rendu public à ce propos mais des sources insistantes ont plaidé pour cette éventualité. Ainsi une source algérienne bien informée et au fait de ce dossier aurait confiée il y a quelques semaines à l'agence de presse Reuters qu'en cas de cession des actions détenues par Naturgy au profit d'une autre entreprise, « l'Algérie procédera à la résiliation du contrat d'achat et de vente signé avec Naturgy et cessera de ce fait, les livraisons de gaz algérien à cette compa-

nie. » Cette opération est intervenue dans un contexte où les relations entre l'Algérie et les Emirats arabes Unis ne sont pas du tout au beau fixe. Cette information de rachat, si elle se confirme, risquait aussi de peser sur le devenir des relations algero espagnoles.

Ce d'autant que l'Algérie est le premier exportateur de gaz vers l'Espagne avec laquelle elle est en renégociations des prix ayant fait l'objet de contrats signés il y a plus de 20 ans avec une validité jusqu'en 2032, mais avec des clauses prévoyant un bilan d'étape qui inclut une renégociation des prix tous les trois ans.

À préciser également que le groupe Sonatrach détient 4,1% des parts du groupe énergétique espagnol, Naturgy, et il est actionnaire majoritaire, avec 51% des parts, gazoduc Medgaz, depuis mai 2020, suite à l'acquisition des parts de l'autre compagnie espagnole, Cepsa.

K. H.

FRAUDE AU BAC

Prison ferme pour plusieurs candidats

PAR CHAHINE ASTOUATI

Trois personnes ont été condamnées à une année de prison ferme chacune et à une amende de 200.000 dinars algériens pour fraude aux épreuves du Baccalauréat (Bac), session 2024. Dans un communiqué « le procureur de la République près le parquet d'Ain Oulmane dans la wilaya de Sétif a indiqué que trois candidats ont été condamnés à la prison ferme pour atteinte à la régularité des examens du BAC. »

« Conformément aux dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, les suspects (Q.A.), (M.Z.A.) et (H.Y.) ont été présentés le 11 juin devant le procureur de la République près le tribunal de Ain Oulmane, suivant la procédure de comparution immédiate, pour délit d'atteinte à l'intégrité des examens, par l'utilisation

de moyens de communication à distance et délit de tentative de fuite des sujets et de réponses des examens finaux de l'enseignement secondaire, par l'utilisation des moyens de communication à distance », précise le communiqué.

Jugé le même jour, les « mis en cause ont été reconnus coupables de délit d'atteinte à l'intégrité des examens du baccalauréat » indique le communiqué, précisant qu'ils ont été inculpés de ce délit. *

« Cet acte est reconnu et puni en vertu des dispositions des articles 253 bis 6 et 253 bis 7 du code pénal », ajoute la même source. Les suspects ont été condamnés à un an de prison ferme chacun et à une amende de 200.000 dinars algériens, avec confiscation « des objets saisis ».

« Le Tribunal d'El Oued a condamné, également avant-hier, une candidate et son frère à une année de prison ferme et à

une amende de 50 000 DA chacun pour fraude à l'examen du Baccalauréat », selon un communiqué du parquet de la République près le même tribunal.

« En application des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale et dans le cadre de la sécurisation de l'examen du Baccalauréat, les suspects, la candidate et son frère qui lui communiquait les réponses par téléphone, ont été présentés devant le juge », précise la même source. Des poursuites judiciaires ont été engagées à leur encontre en vertu d'une comparution immédiate.

Le juge a prononcé son verdict après présentation des preuves, condamnant la candidate et son frère à une année de prison ferme et à une amende de 50 000 DA chacun pour fraude et atteinte à l'intégrité de l'examen du Baccalauréat.

C. A.

APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE DURANT L'ÉTÉ

Les assurances du P-dg de Sonelgaz

À l'approche de la saison estivale, les inquiétudes concernant l'approvisionnement en électricité refont surface. Pourtant, le P-dg de Sonelgaz, Mourad Adjal, a tenu à rassurer la population. Il a affirmé que « les citoyens bénéficieront d'un approvisionnement électrique stable cet été, grâce aux récents projets réalisés par la compagnie nationale. »

En effet, lors de la cérémonie de signature d'un contrat entre la société sportive Aigles Noirs-ESS, propriété de Sonelgaz, et la compagnie algérienne d'assurances (CAAT), Mourad Adjal a fait cette annonce. Il a souligné que « l'État algérien a lancé de nombreux projets en 2023 et 2024 pour améliorer le service public d'électricité. »

L'été 2023 avait été particulièrement éprouvant pour les Algériens, avec des températures caniculaires qui ont causé des défaillances sur le réseau électrique. De nombreux citoyens ont subi des coupures de courant, accentuant la difficulté de supporter la chaleur. Mourad Adjal a reconnu ces problèmes et a précisé que des fonds importants ont été alloués à un plan d'urgence.

De plus, ce plan d'urgence a permis de réaliser des travaux de maintenance essentiels. Sonelgaz a remplacé des câbles électriques et installé de nouveaux transformateurs. En outre, la construction de nouvelles centrales électriques a été une priorité pour renforcer le réseau.

Une amélioration notable pour l'été 2024

En outre, Mourad Adjal a exprimé son optimisme pour l'été 2024, déclarant que « l'été 2024 bien meilleur que celui de 2023. »

En effet, malgré des températures élevées enregistrées récemment dans plusieurs régions, aucune coupure d'électricité n'a été signalée. Ce succès témoigne des efforts soutenus par Sonelgaz pour garantir une fourniture électrique fiable. La saison estivale commencera officiellement dans une dizaine de jours. Les équipes de Sonelgaz se préparent activement sur le terrain pour s'assurer que tout fonctionne sans accroc. Mourad Adjal a affirmé que « les entreprises du groupe sont déterminées à garantir le bien-être des citoyens en termes d'approvisionnement en électricité. » Mourad Adjal a également insisté sur l'importance d'une utilisation rationnelle de l'électricité. Il a souligné que chaque citoyen joue un rôle crucial dans la gestion de cette ressource précieuse, surtout en période de forte demande. Adopter des pratiques économes en énergie peut contribuer à éviter les surcharges du réseau. Pour conclure, le P-dg de Sonelgaz a rappelé l'engagement des équipes d'intervention du groupe. Il a assuré que le service sera maintenu en continu, 24 heures sur 24. Même si des coupures se produisent, elles seront minimales et gérées rapidement pour limiter les désagréments. Ces déclarations sont destinées à rassurer les Algériens, en particulier ceux des wilayas du Sud, où les températures dépassent fréquemment les 40°C. Dans ces régions, l'utilisation de climatiseurs devient indispensable pour trouver un peu de fraîcheur.

Rayan Nassim

MIDI

CULTURE

UNESCO

L'Algérie élue membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

L'élection de l'Algérie en qualité de membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel intervient dans le cadre des travaux de la 10e session de l'Assemblée générale des Etats signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.



JOURNÉE DE L'ARTISTE

Homage appuyé à Alger à El Hadj Rabah Driassa

UNESCO

L'Algérie élue membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

L'élection de l'Algérie en qualité de membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel intervient dans le cadre des travaux de la 10e session de l'Assemblée générale des Etats signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.

L'Algérie a été élue, mardi à l'unanimité, membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le mandat 2024-2028, représentant le groupe arabe, au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) à Paris et ce, lors de la 10e Assemblée générale des Etats signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, en présence des représentants de 178 pays, indique un communiqué du ministère de la Culture et des Arts. Ce choix "dénote la confiance de la Communauté internationale en l'Algérie et en sa politique nationale sérieuse pour la sauvegarde, la promotion et le



développement de son riche patrimoine culturel immatériel", soulignant que "l'élection de l'Algérie au sein de ce comité constitue le couronnement de ses efforts, en faveur du patrimoine culturel immatériel. Elle incarne, également, son leadership en matière de patrimoine culturel au niveau mondial et la présence active de notre pays dans la défense des éléments de notre patrimoine culturel immatériel au sein de l'Unesco, où de nombreux éléments

et manifestations de ce patrimoine ont été inscrits sur les listes de l'Organisation". Le communiqué a rappelé que l'élection de l'Algérie en qualité de membre du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel "intervient dans le cadre des travaux de la 10e session de l'Assemblée générale des Etats signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, au cours de laquelle ont été élus les mem-

bres du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel pour un mandat de 4 ans". Créé en 2003 à l'issue de la signature de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine immatériel en octobre de la même année, le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel compte parmi les principaux comités de l'Unesco.

Ouverture de la 1^{re} édition du Salon national du livre pour enfant à Alger

La première édition du Salon national du livre pour enfant s'est ouverte, lundi, au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, organisée par le ministère de la Culture et des Arts, dans l'objectif de promouvoir le livre et la lecture, notamment chez l'enfant. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laid Rebiga, de la déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Cherfi, du président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Abdelmadjid Zaâlani, en sus d'éditeurs, d'écrivains et d'intellectuels, ainsi que de représentants d'organismes et d'institutions culturelles.

Mme Mouloudji a indiqué que le Salon national du livre pour enfant est organisé "dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du ministère de la Culture et des Arts pour stimuler l'intérêt de la lecture et promouvoir le livre en Algérie", précisant que la nouvelle édition de ce rendez-vous culturel dédié à l'enfant connaît la participation de plus de 58 maisons d'édition algériennes.

Le Salon, a-t-elle ajouté, accueillera un nombre d'enfants palestiniens en vue d'"apaiser les souffrances qu'ils ont endurées" et de leur permettre "de s'intégrer avec leurs frères algériens afin qu'ils puissent revenir progressivement à la vie normale et les préparer pour la prochaine rentrée scolaire".

Pour sa part, M. Rebiga a affirmé que le livre "est un levier primordial pour la préservation de la Mémoire nationale", ajoutant qu'il est également "un pivot incontournable pour l'écriture de l'histoire de la mémoire nationale".

Il a également souligné que le ministère des Moudjahidine et Ayants-droit "s'oriente davantage vers la promotion et la vulgarisation du livre numérique".

Par ailleurs, Mme Mouloudji a procédé, au pavillon du ministère de la Culture et des Arts au niveau du Salon, à la distinction d'enfants palestiniens présents à cet évènement, en leur offrant des livres de littérature et des contes pour enfants.

Le Salon a vu l'organisation de plusieurs activités culturelles et de divertissement à travers des espaces dédiés à la lecture, aux arts plastiques, à la "robotique" et à l'intelligence artificielle, outre des ateliers de dessin, de poterie et de langues et ce, avec la participation de plusieurs maisons d'éditions et en collaboration avec des instances et des établissements culturels, à l'instar de la Bibliothèque nationale et le Centre national du livre.

Les activités du Salon national du livre pour enfants, organisé par le ministère de la Culture et des Arts, via l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), se poursuivront jusqu'au 15 juin avec la participation de maisons d'éditions intéressées par la littérature d'enfance et de jeunesse.

La Citadelle d'Alger, un site historique et archéologique prisé par les touristes

La Citadelle d'Alger, un des plus beaux monuments historiques de la capitale, construit au XVI^e siècle, est l'une des étapes "incontournables" pour les visiteurs algériens et étrangers de La Casbah d'Alger.



Après plusieurs opérations de restauration, qui ont touché nombre de ses monuments, la citadelle, connue également sous le nom de "Dar Soltane", a bénéficié de nombreuses études et opérations de restauration "toujours en cours". Avec une superficie d'un hectare, ce monument historique et archéologique de l'époque ottomane, offre au visiteur une opportunité de redécouvrir une période importante de l'histoire de l'Algérie. Construite entre 1516 et 1592, par Aruj Barberousse, comme forteresse militaire, la citadelle deviendra, sous le règne du Dey Ali Khodja, haut siège du pouvoir politique en 1817. Une année plus tard, avec la succession au pouvoir du Dey Hussein, la citadelle fut à nouveau transformée en siège administratif à partir de 1818. En charge des travaux de réhabilitation et de restauration, la wilaya d'Alger œuvre à réhabiliter l'ensemble des monuments archéologiques et sites historiques, localisés sur le territoire

du secteur sauvegardé de La Casbah d'Alger, classée patrimoine mondial par l'Unesco en 1992. Le conseiller au niveau du cabinet du wali d'Alger, chargé de La Casbah et du patrimoine, Saïd Guellal, a déclaré, à l'APS, que "plusieurs projets de restauration au niveau de La Citadelle ont été livrés et que les sites restaurés, sont actuellement ouverts" au public, à l'instar de la Mosquée du Dey et Dar El Baroud (La poudrière). Concernant le "Palais du Dey" et le "Palais des Beys", les travaux de restauration "avancent bien", a-t-il assuré. Destination préférée de touristes notamment étrangers, la citadelle d'Alger attire par son architecture "singulière" et sa vue "féérique" qui surplombe la mer. Les visiteurs de ce site historique sont accompagnés par des guides touristiques qui leur font suivre des itinéraires mettant en valeur l'Algérie à travers son patrimoine et son histoire.

Des grands efforts pour la restauration de La Casbah

Parallèlement aux travaux de restauration de "La Citadelle", les services de la wilaya d'Alger déploient aussi de "grands efforts" pour restaurer d'autres monuments adjacents au site et situés dans le secteur sauvegardé de La Casbah d'Alger.

"Toutes les études effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restauration de La Casbah ont été réalisées par des bureaux d'études algériens avec des architectes accrédités par le ministère de la Culture et des Arts ainsi que des spécialistes du patrimoine", a tenu à rappeler M. Guellal.

Ainsi, des maisons historiques, à savoir celles de la moudjahida Djamilia Bouhired et du défunt artiste Mahieddine Bachtarzi ainsi que le mausolée de Sidi Abderrahmane Ethaâlibi, ont été restaurés.

Les projets en cours de travaux concernent également la restauration de quatre mosquées :

"Djamâa Essafir", "Djamâa Sidi Abdellah", "Djamâa Sidi Benali" et "Djamâa Sidi Mohamed Cherif", selon M. Guellal.

M. Guellal a, en outre, indiqué que le secteur sauvegardé de La Casbah couvre une superficie de 105 hectares et comprend 1.816 bâtisses, ajoutant que "80% d'entre elles sont des propriétés privées, dont 35% appartenant à des propriétaires inconnus".

Après avoir souligné que les lois en vigueur, y compris la loi 98-04 sur le patrimoine, stipulent que "l'Etat ne peut pas intervenir directement dans les bâtiments privés", le même responsable a estimé que "ce problème juridique est le principal défi auquel est confrontée la restauration des propriétés privées de La Casbah".

Concernant le budget alloué à la restauration de La Casbah, M. Guellal a fait savoir que "24 milliards de dinars du budget de l'Etat, en plus de 5 milliards de dinars du budget de la wilaya ont été consacrés pour la mise en œuvre du plan permanent de conservation et de valorisation du secteur sauvegardé de La Casbah d'Alger, adopté en 2012".

Le même intervenant a rappelé que la wilaya d'Alger supervise l'opération de restauration de La Casbah, suite à la décision de transfert du dossier de La Casbah de la tutelle du ministère de la Culture et des Arts aux services de la wilaya d'Alger fin 2016.

Bouazzara reçoit l'Ordre du Soleil levant de l'ambassade du Japon en Algérie

Le commissaire du Festival culturel international de musique symphonique (FCIMS) d'Alger, Abdelkader Bouazzara, a reçu, mardi, l'Ordre du Soleil levant de l'ambassade du Japon en Algérie.

La cérémonie de distinction s'est déroulée au siège de l'ambassade du Japon en Algérie, lors de laquelle M. Bouazzara a reçu une attestation de mérite et l'Ordre du Soleil levant, au grade « Rayon d'or » des mains de l'ambassadeur japonais Kono Akira en personne, en reconnaissance de « ses contributions exceptionnelles pour le développement des relations

d'amitié entre les peuples japonais et algérien ».

Rapprochement des peuples japonais et algérien à travers la musique

L'ambassadeur japonais a mis en exergue « le rôle » joué par M. Bouazzara pour le rapprochement des peuples japonais et algérien à travers la musique, « pendant 20 ans de coopération conjointe avec l'ambassade du Japon en Algérie, appuyée par des relations de coopération culturelles bilatérales constantes ».

M. Akira a souligné l'importance du FCIMS, le qualifiant « d'excellente opportunité de

coopération » ayant permis à plusieurs musiciens nippons d'animer des concerts de musique devant un public algérien, ainsi que des sessions de formation au profit des étudiants.

Développer les relations culturelles et d'amitié avec le Japon

Après sa décoration, M. Bouazzara a indiqué que « cette distinction reflète tout d'abord l'engagement de l'Algérie et son attachement à développer les relations culturelles et d'amitié avec le Japon », affirmant « saisir cette opportunité pour réaffirmer son engage-

ment à continuer à œuvrer à la réalisation des objectifs communs qui nous unissent ».

La cérémonie de distinction était ponctuée par la lecture du message adressé par la ministre japonaise des Affaires étrangères, Yoko Kamikawa, au lauréat algérien, dans lequel elle a tenu à le féliciter, lui exprimant toute sa considération pour « ses contributions dans le domaine culturel, artistique et pédagogique, à travers les différents postes qu'il avait occupés, en tant que directeur de l'Institut national supérieur de musique (INSM), directeur de l'Opéra ou en tant que commissaire du FCIMS ».

Sid Ahmed Agoumi primé lors de la première édition du Prix Afaneen El Djazaïr

Le groupe public Madar Holding a organisé, lundi soir à Alger, la première édition du Prix Afaneen El Djazaïr, qui a été décerné à l'artiste Sid Ahmed Agoumi pour sa riche carrière artistique et ses œuvres intemporelles au cinéma et au théâtre. La cérémonie de remise du Prix Afaneen El Djazaïr a été présidée par le P-dg de Madar Holding, Charaf Eddine Amara, à l'Hôtel El Aurassi, en présence de la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, du ministre de la Communication,

Mohamed Laâgab, du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laid Rebiga, ainsi que des présidents des conseils consultatifs de la jeunesse et de la société civile, de députés, de directeurs de médias et de personnalités artistiques et sportives.

A cette occasion, le P-dg de Madar Holding a précisé que la création de ce prix "participe de l'intérêt majeur que porte le président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, à la culture et aux arts, comme en témoignent la dynamique actuelle et les nombreuses réalisations dans le secteur". "Pour nous, les priorités de l'Etat algérien sont l'affaire de tous, d'où notre initiative", a-t-il expliqué. Ce prix annuel qui se veut une reconnaissance envers ceux qui excellent dans leur domaine au service de l'Algérie, a souligné M. Amara, ajoutant que son groupe entendait ainsi contribuer à la promotion des arts et de la culture, mais aussi de tous les autres

domaines qui font le rayonnement de l'Algérie. Sur le choix de Sid Ahmed Agoumi comme premier lauréat de ce prix, M. Amara a précisé que "cet artiste s'est distingué par son immense talent, son sérieux et son dévouement tout au long de sa carrière au théâtre, au cinéma et à la télévision". Exprimant sa reconnaissance pour cette distinction, Sid Ahmed Agoumi a tenu à rendre hommage au public algérien. "C'est lui qui nous pousse à donner le meilleur de nous-mêmes", a-t-il dit.

JOURNÉE DE L'ARTISTE

Hommage appuyé à Alger à El Hadj Rabah Driassa

Un méga-concert de chansons de la variété algérienne a été animé, samedi à Alger, par une pléiade de jeunes artistes, en hommage au poète et doyen de la chanson algérienne des temps modernes, El Hadj Rabah Driassa, devant un public nombreux.

Organisé par le ministère de la Culture et des Arts, le spectacle, accueilli à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih, a rendu hommage à la grande figure de la chanson algérienne dans ses déclinaisons bédouie et moderne, le regretté El Hadj Rabah Driassa (1934-2021), le jour de célébration de la Journée de l'Artiste (le 8 juin de chaque année).

Dans une ambiance de grands soirs et un décor somptueux, rehaussé par l'introduction sur le coin de la scène du siège personnel domestique de Rabah Driassa, que son fils Abdou occupera dès l'entame de cette soirée-hommage, déroulée en présence de la ministre de la Culture et des Arts Soraya Mouloudji, de représentants de différentes missions diplomatiques accréditées à Alger et de plusieurs artistes de générations et domaines différents, venus de toutes les régions d'Algérie. Sous le reflet des panneaux argentés, supports à un éclairage vif et



multicolore, le méga-concert a été conduit par une dizaine de jeunes artistes à l'expérience déjà bien engagée, qui ont restitué quelques chansons du regretté ténor des temps modernes, auteur d'une brillante carrière jalonnée de succès qui auront ainsi célébré l'Algérie dans ses moments de fêtes nationales et religieuses et ses mutations sociales.

Soutenus par un orchestre d'une quinzaine d'instrumentistes virtuoses et une quarantaine de voix polyphoniques, du Chœur « Icosium », respectivement dirigés par Amine Dahane et Mohamed Mehanek, les interprètes, Nasreddine Blidi, Nour El Houda Ghennoumet, Romeissa Chikhi, Abdelouahab Djazouli, Kamel Mellouk, Zineb Aouidad et Abdou Driassa, ont embarqué l'assistance dans une randonnée onirique à plusieurs stations marquant l'univers prolifique du poète et chanteur de « Khoud el meftah ya fellah » et «

Hayyiw El Mouloud bech'mouâe ou dhikr El Ilah ».

Les pièces, « Ya Chems », « Nedjma Kotbiya », « H'mama », « Ma nehki », « Kholkhalek mel », « H'na Hedjadj », « Al Awwama », « Momarrida », « Hayya Ya Djazair », « Yah'yaw awlad bladi » et « Ana Djazaïri », ont été brillamment rendues par l'ensemble des interprètes, qui sont intervenus en live, ou accompagnant des versions originales projetées sur un grand écran. Dans des atmosphères solennelles et pleines d'émotions, Abdou Driassa a conclu avec « Yal Haj », un titre dans lequel il s'adresse à son père, rappelé au jeune public notamment, par la projection sur grand écran, de plusieurs « Moments nostalgiques de carrière » du grand maître de la variété algérienne, auteur et interprète également de « Djabou El Baccalauréat djabou ».

Soirée réussie, le spectacle a été soumis à une mise en scène tech-

nique minutieuse conduite, entre autre, par Nada Jundi à la tête d'une régie qui annonçait les différentes parties du spectacle dans le suspens des comptes à rebours.

Entre joie et émotion, le public, parmi lequel la grande famille de l'artiste mis à l'honneur, El Hadj Rabah Driassa, a savouré tous les moments de la soirée dans l'allégresse et la volupté, applaudissant longtemps les artistes.

A l'issue de la soirée, la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji est montée sur scène pour accueillir Hezia Driassa aux côtés de son frère Abdou et leur remettre des distinctions honorifiques, ainsi que pour l'ensemble des artistes qui ont animés ce bel hommage.

« Andaloussiate El Djazair » du 14 au 28 juin à Alger

« Andaloussiate El Djazair » se tiendra du 14 au 28 juin à Alger, avec la participation des écoles et associations musicales les plus anciennes.

Les activités de cet événement musical, qui est à sa 19e édition, s'étaleront sur 3 semaines à la salle Ibn Khaldoun à Alger et seront animées par plusieurs associations spécialisées dans la musique andalouse, issues de différentes wilayas du pays.

« El Moussylia » d'Alger et « El Fen wen'Nachat » de Mostaganem animeront la soirée d'ouverture

L'association musicale andalouse « El Moussylia » d'Alger et l'association « El Fen wen'Nachat » de Mostaganem animeront la soirée d'ouverture, tandis que la soirée de clôture sera animée par l'association « Le Bel Art » (El Fen El Djamil) d'Alger et l'association « Al-Gharnatia » de Koléa.

Lors de cette 19e édition, les amateurs de la musique andalouse pourront également profiter des performances musicales des groupes de musique andalouse tels que « El Fakhardjia », « El Djazira », « Cortoba » (Alger), « El Ziria » (Miliana), « Diar Al-Andalous » (Annaba), « Al Maqam » (Constantine), « Mezghena » (Alger) et l'association « Al-Djennadia » de Boufarik (Blida).

Préserver le patrimoine andalous

Cet événement vise à créer et instaurer une tradition annuelle réunissant les groupes de musique andalouse et à encourager la compétition musicale entre les différentes troupes émergentes et les anciennes associations.

Depuis sa création en 2003, « Andaloussiate El Djazair » se fixe pour objectif principal de créer un espace de rencontres annuelles d'échange entre les équipes qui œuvrent à perpétuer cette musique et à préserver le patrimoine andalous.

KHENCHELA

1^{er} salon d'arts plastiques avec mapping vidéo

Le 1er salon d'arts plastiques en mapping vidéo (technologie multimédia permettant de projeter des vidéos et de recréer des images sur des structures en relief), a été ouvert, lundi dernier à la maison de la culture Ali-Souaïhi de Khenchela.

Cette manifestation de 3 jours, organisée sous le slogan "Voyages visuels", a été inaugurée par l'inspecteur général de la wilaya de Khenchela, Reggane Menad, et le directeur de la culture, Mohamed El Alouani. Six artistes de la wilaya de M'sila, représentant le musée public national Nasreddine-Dinet de Bou Saâda, et un autre de la wilaya de Tipasa, participent à ce salon, premier du genre à Khenchela, qui permet au

public d'admirer plus de 100 toiles que le scénographe Salah-Eddine Benkhelifa a transformé en peintures virtuelles grâce à la technologie du mapping vidéo. Le directeur de la culture de la wilaya de Khenchela a indiqué, dans une déclaration à l'APS, en marge de l'ouverture de cet événement, qu'en plus de l'exposition proprement dite, des ateliers seront organisés, ainsi qu'une séance du "Café culturel" de la Maison de la culture Ali-Souaïhi, consacrée aux effets artistiques qu'autorise la technique du mapping vidéo.

Un "Café culturel" qui sera encadré par des hommes de culture et des chercheurs de l'université du Abbas-Laghrou de Khenchela, a souligné le

même responsable. M. El-Alouani a invité les amateurs de beaux-arts de Khenchela à ce salon pour "vivre et profiter d'un voyage visuel unique", affirmant que cette expérience est "la première du genre en Algérie". Pour sa part, Leïla Bouazza, directrice du musée public national Nasreddine-Dinet de Boussaâda, a fait part de sa "fascination" pour la technique du mapping vidéo qui a permis aux présents d'apprécier des copies de toiles de l'artiste Nasreddine Dinet.

La technique du mapping vidéo utilisée lors de ce salon a permis de transformer des peintures de collections réelles en magnifiques toiles virtuelles, a indiqué le scénographe Salah-Eddine Benkhelifa.

IN SALAH

Hammad inaugure une salle omnisports de 500 places



Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrahmane Hammad, a inauguré, lundi, une salle omnisports d'une capacité de 500 places dans la wilaya d'In Salah.

Cette nouvelle installation sportive permettra aux jeunes de la région la pratique de diverses activités sportives individuelles et collectives et d'accueillir des manifestations et compétitions sportives de la wilaya.

Trois nouvelles opérations inscrites au titre du plan d'action du secteur 2024

ont été retenues pour renforcer les infrastructures sportives dans cette wilaya du sud du pays, a déclaré le ministre au terme d'une visite de travail, lundi, dans la wilaya d'In Salah. Il s'agit, notamment, de la réalisation de deux nouvelles salles omnisports et une auberge de jeunes d'une capacité de 50 lits.

S'agissant des colonies de vacances, M. Hammad a annoncé un quota de 750 places destiné aux enfants de la wilaya d'In Salah, qui profiteront des séjours dans les wilayas côtières et qui y seront transportés, via des vols réguliers, en application des directives du président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, concernant la prise en charge des enfants des wilayas du sud du pays pendant les vacances d'été.

Le départ d'un premier groupe composé de 130 enfants vers la plage de Sidi Fredj (Alger) est prévu le 24 juin prochain, a-t-il dit.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports a, à cette occasion, fait part du lancement d'une plateforme numérique dédiée à la gestion des colonies de vacances, parmi une vingtaine de plateformes numériques créées par le secteur au niveau national dans le cadre des efforts de la transition numérique.

Réparation des fuites d'eau à Constantine

La réparation des fuites d'eau à Constantine a permis de récupérer 10.000 m³. La récupération de cette quantité d'eau potable intervient après la réparation de 350 fuites d'eau dans le cadre d'une vaste campagne qui a ciblé des communes et des grands pôles urbains de la wilaya, a précisé, à l'APS, Amal Bentoubal, la chargée de l'information et de la communication à la Société de l'eau et de l'assainissement de Constantine (SEACO), qui a mis en place un plan d'urgence visant la réduction des pertes d'eau signalées sur les réseaux de distribution d'eaux potables.

L'opération s'inscrit dans le cadre des mesures prises par les services de la wilaya, ayant pour but de combler le manque d'eau potable, notamment pendant l'été où la demande en cette ressource vitale augmente, a fait savoir la même responsable, soulignant que des moyens humains et matériels, dont 6 engins et 5 camions d'intervention, ont été mobilisés pour cette action, a-t-elle affirmé.

S'agissant des moyens humains, 72 ouvriers spécialisés, dont 36 relevant de la SEACO et 36 autres des 12 unités locales de l'établissement public de l'Algérienne des eaux (ADE) de plusieurs wilayas de l'est du pays, dont Souk Ahras, Béjaïa, Jijel, Batna, Mila et Bordj Bou-Arréridj, ont participé à cette campagne, a ajouté la même responsable. La priorité dans cette opération destinée à éliminer les « points noirs » et à lutter contre le phénomène de déperdition de l'eau potable, a été accordée, notamment aux communes d'El-Khroub et d'Aïn Abid, a révélé Mme Bentoubal. Le taux de couverture par le réseau de distribution d'eau potable dans la wilaya de Constantine est estimé actuellement à 98%, indique la même source.

CONSTANTINE

Séminaire sur le renforcement du rôle de l'archiviste à l'aune de l'IA

Des enseignants, chercheurs et spécialistes des archives ont appelé, lundi à Constantine, au cours d'un séminaire national, à la nécessité de renforcer le rôle de l'archiviste et de le former aux nouvelles technologies dans un contexte de développement de l'intelligence artificielle.

Les participants à cette rencontre ont fait état, lors de ce séminaire organisé à l'Université Abdelhamid-Mehri Constantine- 2, de "la difficulté de maîtriser, d'organiser et de traiter le flot documentaire (grande quantité de documents) produit par les méthodes traditionnelles".

Le Dr Intissar Delhoum, professeur à l'Institut de bibliothéconomie et de documentation de l'Université de Constantine, a souligné que le big Data généré par l'utilisation croissante de l'Internet a rendu difficile le contrôle, l'organisation et le traitement du surplus documentaire pro-

duit, ce qui rend impératif pour les archivistes de rechercher de nouvelles méthodes répondant aux exigences de l'ère actuelle, en particulier l'intelligence artificielle IA à travers l'utilisation de logiciels basés sur l'IA dans la gestion et l'administration des archives, ainsi que l'adoption de données liées pour parvenir à une recherche efficace des actifs d'archives.

"Le rôle de l'archiviste en Algérie doit être promu et développé pour lui permettre de s'élever au diapason de la modernité et de la mondialisation, non seulement en collectant, en évaluant et en supervisant, mais aussi en planifiant la préparation électronique des documents et leurs systèmes de gestion, de classement et de conservation", a déclaré, quant à elle, Dr Zahra Lanani, archiviste au Laboratoire des technologies modernes de l'Université de

Constantine- 2.

Elle a souligné que même si les opérations d'archivage sont effectuées à l'aide d'applications d'IA, le rôle de l'archiviste "ne peut être remis en question à chaque étape, notamment dans la gestion des différentes technologies destinées à l'aider à préparer ses algorithmes, à corriger leur trajectoire et à les alimenter, d'abord, avec les bons intrants, car son travail n'est pas menacé ou remplacé par l'IA comme dans d'autres emplois".

Pour sa part, la doctorante Ghania Bouabdallah, chef de département à la Direction générale des archives nationales, a souligné que "le concept moderne de cette profession nécessite, désormais, en plus du traitement manuel traditionnel, de travailler dans un environnement numérique moderne, imposé par les développements et les transformations technologiques continus qui ont touché tous

les domaines, en particulier celui des archives".

"En raison de l'utilisation intensive et croissante des technologies de l'information et de la communication dans ce domaine, les archivistes doivent adopter de nouvelles approches afin de développer leurs techniques de travail dans l'environnement électronique moderne afin de répondre aux besoins urgents liés à l'échange d'informations, de documents et de recherches scientifiques, en particulier", a-t-elle ajouté.

Dr Bouabdallah a également mis en exergue les différents défis auxquels cette profession est confrontée, en particulier à l'époque actuelle, ainsi que les pratiques archivistiques les plus importantes à la lumière de ces transformations, en abordant les expériences internationales les plus importantes en matière de gestion des archives.

FINANCES PUBLIQUES

La transformation numérique en cours est d'une importance "cruciale"

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a mis l'accent, mardi à Alger, sur l'importance "cruciale" que revêt la transformation numérique, actuellement en cours dans le secteur des finances, affirmant que les réformes engagées en ce sens permettront, notamment, de mettre en place un système intégré de gestion budgétaire (SIGB).

"Je reconnais pleinement l'impact crucial de l'intégration des technologies innovantes, notamment de l'intelligence artificielle et de la numérisation dans la gestion efficiente des finances publiques et dans le maintien d'une économie moderne et compétitive", a-t-il indiqué lors d'une rencontre sur le programme algéro-européen d'appui à la gestion des finances publiques et à la mobilisation des ressources domestiques en Algérie (PAGFAL) entre l'Algérie et l'Union européenne (UE). C'est pour cela, a-t-il précisé, "que la mise en œuvre de cette réforme des finances publiques, encadrée notamment par la loi organique n° 18-15 relative aux lois de finances a été accompagnée et appuyée d'une transformation numérique à travers la mise en place d'un système d'information adéquat qui soit fort, performant et conforme".

Mettant en avant la volonté des pouvoirs publics de concrétiser la transformation numérique du secteur, M. Faïd a noté à ce propos que le SIGB a été défini, soulignant qu'il s'agit d'un outil "central dans l'écosystème du

système d'information de gestion des finances publiques, car il couvre une grande partie de la dorsale budget-comptabilité". Il a, dans ce sens, rappelé les réformes profondes engagées et qui portent sur le système de gestion des finances publiques en vue de "renforcer la discipline budgétaire, d'optimiser l'allocation des ressources publiques et d'améliorer l'efficacité des services fournis par l'Etat".

Visant aussi à améliorer le climat des affaires et à stimuler l'entrepreneuriat et élargir l'assiette fiscale, ces réformes sont sous-tendues par la promulgation en 2018 de la loi organique relative aux lois de finances, ayant donné lieu à un arsenal législatif important touchant l'investissement, la comptabilité des marchés publics et le secteur bancaire, a soutenu le ministre.

Le système de gestion budgétaire déployé dès cette année

Evoquant, le programme PAGFAL, lancé en 2023 avec un financement de l'ordre de 12 millions d'euros assurés par l'UE, M. Faïd a précisé qu'il tend essentiellement à améliorer les capacités du ministère dans la conduite des réformes, améliorer la qualité de la dépense publique en renforçant la planification et l'évaluation des dépenses et à renforcer la mobilisation des ressources intérieures en élargissant l'assiette fiscale et en luttant contre la fraude fiscale.

Parmi les objectifs visés, le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures à travers l'élargissement de l'assiette fiscale en luttant contre la fraude fiscale et en améliorant la collecte des recettes fiscales, a-t-il ajouté. Cette rencontre, consacrée à faire un point d'étape sur le programme mis en œuvre par l'agence Expertise France,

s'est déroulée en présence du chef de la délégation de l'UE en Algérie, Thomas Eckert.

Pour sa part, la directrice nationale du programme, Samia Alloun, a insisté sur la place centrale qu'occupe l'accompagnement de la partie algérienne en matière de numérisation dans le cadre du PAGFAL.

Elle a fait savoir que le déploiement progressif du SIGB, qui permet l'exécution d'un budget ainsi que la tenue de la comptabilité budgétaire et générale en droits et obligations constatés, "débutera en 2024, avec pour objectif à terme, un déploiement généralisé à toute l'administration".

Dans un premier temps, ce système sera opérationnel au niveau du ministère des Finances, avant d'être déployé à ceux de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'Agriculture et des Travaux publics, a-t-elle expliqué.

Outre l'amélioration de la rapidité et la précision des transactions financières, ce système permettra, souligne Mme Alloun, "d'augmenter la sécurité des données financières garantissant une protection maximale contre les menaces de plus en plus sophistiquées".

Conçu pour appuyer les réformes du secteur des finances en Algérie, le PAGFAL, qui se poursuivra jusqu'à février 2027, se décline en diverses activités et prestations destinées aux Directions générales du budget, du Trésor, des impôts et de la numérisation, relevant du ministère des Finances.

Ces activités portent, notamment, sur des expertises en matière de gestion budgétaire, de fiscalité et de systèmes d'information, de conseil et de formation.

ELECTRICITÉ

Les projets réalisés permettront d'assurer un bon approvisionnement des citoyens en été

Le président-directeur général (P.-dg) du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, a affirmé, mardi à Alger, que les projets d'énergie électrique réalisés permettront d'assurer un bon approvisionnement en électricité au profit des citoyens en été.

Lors d'une conférence de presse en marge de la cérémonie de signature d'un contrat d'appui et de partenariat entre la société sportive Black Eagles-ESS, propriété de Sonelgaz, et la Compagnie algérienne des assurances (Caat), M. Adjal a indiqué que "l'Etat algérien a mis en service un nombre considérable de projets au niveau national, ayant été réalisés entre 2023 et 2024, en vue d'améliorer le service public".

Après avoir relevé quelques lacunes au niveau du réseau électrique à la fin de l'été 2023, le groupe a mis en place un plan d'urgence, pour lequel "des fonds considérables ont été mobilisés", a révélé le P.-dg, soutenant que ce plan avait permis de réaliser des travaux de maintenance et de renouveler les câbles électriques, outre la mise en place de transformateurs et la réalisation de nouvelles centrales électriques.

"L'été 2024 sera beaucoup mieux que celui de 2023", a affirmé M. Adjal, rappelant les températures caniculaires enregistrées il y a quelques jours dans certaines wilayas, sans qu'il y ait des coupures d'électricité.

"Les sociétés du groupe ne ménageront aucun effort en vue de garantir le bien-être du citoyen en termes d'approvisionnement en électricité", a-t-il rassuré, mettant en avant l'importance de l'utilisation rationnelle de cette énergie.

Soulignant que les équipes d'intervention du groupe assureront un service continu 24h/24, le P.-dg de Sonelgaz a noté que "les coupures seront minimales".

SONATRACH-HUAWEI TÉLÉCOMMUNICATION ALGÉRIE

Signature d'un protocole d'entente

Sonatrach a signé, mardi, avec Huawei Télécommunication Algérie un protocole d'entente visant à explorer les opportunités de coopération dans les domaines de la digitalisation et des technologies de l'information, a indiqué le groupe public dans un communiqué.

La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la société mère Huawei, à Shenzhen (Chine), en présence du P.-dg du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, et de son homologue de Huawei, Hua Liang, selon la même source.

Ce protocole permettra à Sonatrach et à Huawei Télécommunication Algérie "d'établir un cadre propice pour engager des discussions qui porteront sur les opportunités de coopération dans les domaines de la digitalisation et

des technologies de l'information, englobant un large éventail de domaines, notamment le cloud computing, les datacenters, les réseaux informatiques, les télécommunications et la cybersécurité".

La signature de ce protocole d'entente "témoigne des ambitions affirmées de Sonatrach de développer la coopération dans le domaine de la transformation numérique, la considérant comme un levier essentiel qui lui permettra d'optimiser ses processus, d'exploiter pleinement son potentiel et de s'adapter aux défis actuels", est-il souligné dans le communiqué.

Cette cérémonie de signature a été précédée par des visites de terrain les 10 et 11 juin 2024.

Dans ce cadre, M. Hachichi et la délégation qui l'accompagne se sont ren-

du au Cloud Data Center de Huawei, situé dans la province de Dongguan, ainsi qu'au Centre de Cyber Sécurité de cette entreprise leader dans le domaine des technologies digitales.

Le P.-dg a également visité Huawei Ox Horn Campus, qui est un centre de référence pour la recherche et le développement technologique dans le secteur de l'informatique et de la télécommunication, avant d'effectuer une visite au Hall d'Exposition Digital Huawei Power à Shenzhen, suivie d'une visite au siège de Huawei où la délégation a fait une halte au niveau du Centre de transformation digital".

A cette occasion, la délégation a reçu un exposé technique portant sur les activités de ce centre technologique de pointe, en plus des dernières solutions technologiques développées par

Huawei dans le domaine des énergies renouvelables, notamment celles inhérentes au stockage de l'électricité via les batteries.

Par la suite, une rencontre de haut niveau a réuni M. Hachichi avec M. Liang. Cette rencontre a été couronnée par la signature du protocole d'accord pour un partenariat stratégique entre Sonatrach et Huawei.

Cette coopération "renforcera davantage les activités R&D et l'expérimentation de solutions digitales dans des domaines clés afin de faire face aux défis du secteur Oil & Gas. Elle favorisera également la création d'un écosystème propice à l'innovation et à l'amélioration continue grâce à des programmes de formation spécialisés", selon le communiqué de Sonatrach.

MALNUTRITION À GHAZA

3.000 enfants risquent de mourir

«3.000 enfants palestiniens souffrent de malnutrition à Rafah et risquent de mourir faute de recevoir les soins nécessaires à la suite de l'attaque sioniste, dans le Sud de la bande de Ghaza», a rapporté hier l'agence de presse Wafa reprenant un communiqué de l'UNICEF.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a signalé, dans ce texte, «une légère amélioration dans l'acheminement de l'aide alimentaire au nord de la bande de Ghaza, tandis que l'accès humanitaire au sud a considérablement diminué, exposant davantage d'enfants au risque de malnutrition», a indiqué Wafa ajoutant que l'agence de l'ONU a expliqué que «la violence et le déplacement forcé affectent l'accès des familles désespérées aux installations et services de soins de santé».

L'agence de presse palestinienne a, encore, rapporté les propos de la directrice régionale de l'UNICEF pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord, Adele Khodr, a cité, dans ledit communiqué, «des images horribles de Ghaza montrant des enfants mourant devant leurs familles en raison des pénuries persistantes des vivres et de la destruction des services de santé». «À moins que le traitement ne soit rapidement repris pour 3.000 enfants, ils courent

un risque immédiat de développer des maladies graves, de faire face à des complications potentiellement mortelles et de rejoindre la liste croissante de garçons et de filles tués par des privations insensées et provoquées par l'Homme», a avisé la responsable de l'UNICEF citée par Wafa.

Risque immédiat de développer des maladies graves

Selon elle, «les avertissements de l'organisation concernant l'augmentation des décès d'enfants dus à la malnutrition, la déshydratation et les maladies auraient dû conduire à une action immédiate pour sauver la vie des enfants.» «Cependant, cette dévastation continue», a déploré la responsable onusienne. «Avec tous ces hôpitaux détruits, les traitements interrompus et les fournitures rares, nous nous préparons à davantage de souffrances et de décès d'enfants», a-t-elle encore regretté.

Mme Khodr a noté que «l'Unicef dispose déjà de davantage de vivres prêts à être

distribués dans la bande de Ghaza.»

Les enfants ont besoin d'un cessez-le-feu immédiat

La directrice régionale de l'organisation a appelé, selon la même source, à renforcer la sécurité et alléger les restrictions, notant «ce dont les enfants ont le plus besoin, c'est un cessez-le-feu immédiat». Le 6 mai dernier, l'armée d'occupation sioniste a annoncé le début d'une opération militaire à Rafah, ignorant les avertissements internationaux quant à ses répercussions sur la vie des personnes déplacées de la ville. En plus de ses habitants, environ un million de Palestiniens s'y étaient réfugiés depuis le 7 octobre 2023. Ils ont commencé à fuir la ville dès l'annonce de l'offensive terrestre. Le lendemain (7 mai), l'armée d'occupation a pris le contrôle du poste frontière avec l'Égypte, causant une crise humanitaire sans précédent en plus de la poursuite de son agression génocidaire sur l'ensemble de la bande palestinienne.

L'entité sioniste défi la légalité internationale

Depuis le 7 octobre 2023, cette agression a fait près de 122.000 victimes palestiniennes entre morts et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes. Elle a également fait environ 10.000 disparus, qui sont dans leur majorité tombés en martyrs mais dont les dépouilles restent sous les décombres, les forces d'occupation ciblant les secouristes et entravant leur circulation. De plus, la famine régnante depuis le début de l'agression a coûté la vie à des dizaines d'enfants et à des personnes âgées.

L'entité sioniste poursuit son agression malgré la décision du Conseil de sécurité de l'ONU de l'arrêter immédiatement et les ordres de la Cour internationale de justice de mettre fin à l'invasion de la ville de Rafah, de prendre des mesures pour prévenir les actes de guerre génocidaire et améliorer la misérable situation humanitaire à Ghaza.

R. I. / Agences

COMMISSION D'ENQUÊTE INTERNATIONALE INDÉPENDANTE DES NATIONS UNIES

Des crimes de guerre sont commis par l'entité sioniste à Ghaza

Des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sont commis par l'entité sioniste à Ghaza, selon un rapport d'une commission de l'ONU repris, hier, par l'agence de presse Wafa.

«Les autorités d'occupation (sionistes) sont responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis lors des opérations militaires et des attaques contre Ghaza depuis le 7 octobre 2023», a affirmé la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies sur le territoire palestinien occupé dans le nouveau rapport cité par Wafa.

Les déclarations des responsables sionistes prises en considération

La Commission indépendante, créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a également conclu que, concernant les opérations militaires sionistes à Ghaza, l'entité sioniste avait commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Le rapport révèle que les déclarations faites par les responsables sionistes – y compris celles reflétant la politique consistant à infliger des destructions généralisées et à tuer un grand nombre de civils – constituent une incitation et peuvent constituer d'autres crimes internationaux graves.

L'incitation directe et publique au génocide est un crime

Selon le rapport de la Commission, «l'incitation directe et publique au génocide est un crime au regard du droit inter-

national lorsqu'elle est perpétrée, même par des personnes n'ayant aucune autorité directe pour la conduite des hostilités». Aussi, «l'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence constitue une violation grave du droit international des droits de l'homme et peut constituer un crime international». «Il est impératif que tous ceux qui ont commis des crimes soient tenus responsables», a indiqué Navi Pillay, présidente de la Commission, citée par Wafa.

L'entité sioniste «doit immédiatement cesser ses opérations militaires et ses attaques à Ghaza, y compris l'assaut sur Rafah, qui a coûté la vie à des centaines de civils et a de nouveaux déplacements de centaines de milliers de personnes vers des endroits dangereux, sans services de base ni aide humanitaire», a poursuivi la responsable onusienne, selon la même source.

La famine comme méthode de guerre

Concernant les opérations militaires sionistes et les attaques à Ghaza, la Commission a estimé que les autorités d'occupation sont «responsables de crimes de guerre consistant en la famine comme méthode de guerre, le meurtre ou l'homicide volontaire, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des civils et des biens de caractère civil, le transfert forcé, la violence sexuelle, la torture, les traitements inhumains ou cruels, la détention arbitraire et les atteintes à la dignité personnelle», a ajouté Wafa citant «le nombre immense de victimes civiles à Ghaza et la destruction généralisée de

biens et d'infrastructures civils sont le résultat inévitable d'une stratégie entreprise dans l'intention de causer un maximum de dégâts, au mépris des principes de distinction, de proportionnalité et de précautions adéquates».

Utilisation intentionnelle d'armes lourdes

«L'utilisation intentionnelle d'armes lourdes dotées d'une grande capacité destructrice dans des zones densément peuplées constitue une attaque intentionnelle et directe contre la population civile», indique le rapport cité par Wafa. Bien que l'entité sioniste ait émis des centaines d'ordres d'évacuation à l'encontre des habitants du nord de Ghaza et d'autres localités, la Commission a estimé que «ces ordres étaient parfois insuffisants, peu clairs et contradictoires», et qui «n'accordaient pas suffisamment de temps pour des évacuations en toute sécurité». En outre, les voies d'évacuation et les zones désignées comme sûres ont été systématiquement attaquées par les troupes d'occupation sionistes. Tout cela, a déterminé la Commission, équivalait à un transfert forcé.

Imposition d'un «siège total» qui équivaut à une punition collective

La Commission a aussi déterminé que l'entité sioniste a imposé un «siège total» qui équivaut à une punition collective contre la population civile. Les autorités d'occupation ont transformé, poursuit la même source, le siège en arme et utilisé la fourniture de produits de première nécessité, notamment en

couplant l'eau, la nourriture, l'électricité, le carburant et l'aide humanitaire, à des fins stratégiques et politiques. «Le siège a touché de manière disproportionnée les femmes enceintes et les personnes handicapées, avec de graves préjudices infligés aux enfants, entraînant des décès évitables dus à la famine, y compris des nouveau-nés», a-t-elle ajouté.

Le rapport révèle des violences sexuelles et sexistes

Le rapport, cité par Wafa, révèle que des formes spécifiques de violence sexuelle et sexiste font partie des procédures opérationnelles des forces de sécurité sionistes. Il a tiré cette conclusion en raison de la fréquence, de la prévalence et de la gravité des violations, qui comprennent le décapage en public et la nudité destinés à humilier la communauté dans son ensemble et à accentuer la subordination d'un peuple occupé. Dans ses recommandations, le rapport appelle le gouvernement d'occupation à mettre immédiatement en œuvre un cessez-le-feu, à mettre fin au siège de Ghaza, à assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et à cesser de prendre pour cible les civils et les infrastructures civiles. La Commission appelle l'entité sioniste à respecter pleinement ses obligations juridiques énoncées dans les ordonnances de la Cour internationale de justice concernant les mesures provisoires rendues le 26 janvier 2024, le 28 mars 2024 et le 24 mai 2024 et, en particulier, à permettre à la Commission d'accéder à Ghaza pour mener des opérations enquêtes.

R. I. / Agences

L'Etat prend le phénomène de la violence dans les stades à bras-le-corps



L'Etat a vite réagi face à la flambée brusque de la violence dans nos enceintes sportives dont celles abritant les matchs de football.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrahmane Hammad, a convoqué, d'ailleurs, une réunion d'urgence, jeudi dernier, le lendemain des graves incidents déplorés au stade Chahid Hamlaoui de Constantine à l'occasion du match de la mise à jour du calendrier de Ligue 1 (CSC – USMA), avec les cadres de la commission nationale exécutive de prévention et de lutte contre la violence dans les infrastructures sportives. La question de la violence y a été profondément épluchée non sans mettre sur pied une longue liste de recommandations censées juguler ce phénomène, faut-il le souligner, planétaire, et rendre, du même coup, nos structures sportives plus attractives. Et ce ne sera pas, cette fois-ci, un simple effet d'annonce.

Des recommandations seront soumises au chef du gouvernement Mustapha Hassani, le président de la commission nationale exécutive de

prévention et de lutte contre la violence dans les infrastructures sportives, se veut rassurant et affirme que les recommandations seront, après validation, soumises au chef du gouvernement. « Les violences enregistrées au stade de Constantine sont inouïs et inacceptables. L'état prend le phénomène à bras-le-corps. Nous estimons la mise en place d'un organisme administratif ou scientifique permanent peut s'avérer une solution efficace », pense Mustapha Hassani, invité, mardi du Forum d'El-Moudjahid.

Parmi, entre autres, mesures énumérées, le conférencier évoque la nécessité de mettre en place une banque de données, outil vital et indispensable de lutte contre ce phénomène. Il explique : « Il faudra avoir une banque de données qui nous alimentent d'informations utiles qui peuvent offrir des indications très précises de la situation à tous les niveaux. Des informations qui doivent effectivement servir comme outil de prise de décisions dans le cadre de la lutte contre la violence. A ce titre, il est nécessaire d'inclure le fichier des fauteurs de troubles qui doivent être interdits d'accès aux enceintes sportives. Il faudra aussi lutter sur le plan juri-

dique avec notamment la création de textes criminalisant, d'une part, les actes de violence dans les stades et encadrant, d'autre part, les actions des groupes d'ultras ». Ces derniers en collaboration avec les comités de supporters peuvent être utiles dans les campagnes de sensibilisation et de lutte contre la violence.

Augmentation des budgets destinés à la sécurité dans les infrastructures sportives

L'orateur a suggéré également la révision à la hausse des budgets destinés à la sécurité dans les infrastructures sportives. Le président de ladite commission a appelé à l'implication de tous les secteurs dont notamment ceux de l'éducation, de la communication et de l'intérieur, ainsi que les DJS et la FAF afin de veiller à l'application des orientations de sa structure.

Il annonce avoir, dans ce sillage, saisi par courrier le ministère de l'éducation pour que le cours inaugural de la prochaine rentrée scolaire soit consacré aux vertus de l'esprit sportif, l'olympisme et les bienfaits de la pratique du sport sur la santé mental et physique.

FORMATION LICENCE CAF PRO

Arsène Wenger encadre le 7^e module en ligne

Le directeur du développement du football à la FIFA, Arsène Wenger, a dirigé un cours dans le cadre du 7^e module de la formation Licence CAF-Pro, indique mercredi la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site officiel. Planifiée et programmée par Belahcene Malouche, conseiller technique de la

FIFA et instructeur du stage, cette formation dispensée en ligne a vu la participation des candidats des trois fédérations nord-africaines.

La Fédération algérienne de football (FAF) était représentée par 26 candidats, ainsi que par le directeur technique national, Ameer Mansoul. Le thème principal abordé par le technicien français portait sur les

différents styles de management des entraîneurs de football.

Le cours a été suivi d'un débat d'une durée d'une heure et trente minutes, où chaque pays a eu l'opportunité de poser trois questions. Ce débat s'est avéré très bénéfique pour les candidats, qui ont tiré de nombreux enseignements de ces échanges.

TENNIS DE TABLE : L'Algérienne Lynda Loghraibi qualifiée aux JO de Paris

La pongiste algérienne, Lynda Loghraibi, a validé son billet pour les Jeux olympiques 2024 de Paris, grâce à son ranking mondial de la zone Afrique, a-t-on appris mercredi auprès de la Fédération algérienne de tennis de table (FATT).

Finaliste au dernier tournoi qualificatif organisé du 16 au 18 mai 2024 à Kigali au Rwanda, Loghraibi a finalement décroché sa qualification aux JO de Paris grâce à sa 75^e place au ranking mondial de la zone Afrique.

Le tennis de table algérien obtient son deuxième billet aux JO de Paris après la qualification de Mehdi Bouloussa qui avait remporté la première place lors du tournoi qualificatif organisé à Kigali, en dominant en finale le Congolais Idowu Saheed (4-0).

Loghraibi devient ainsi le 41^e athlète algérien à avoir validé son billet pour les JO de Paris, en attendant la suite des compétitions de qualification pour les autres disciplines.

Les athlètes qualifiés aux JO de Paris :

Athlétisme : Djamel Sedjati (800 m), Slimane Moula (800 m), Mohamed Taher Yasser Triki (triple saut), Mohamed-Ali Gouaned (800 m)

Aviron : Sid Ali Boudina (Skiff poids léger), Nihad Benchadli (Skiff poids lourds)

Canoë-kayak : Carol Bouzidi (kayak slalom)

Cyclisme : Nesrine Houili, Yacine Hamza

Badminton (double mixte) : le duo algérien Koceila et Tanina Maameri. Boxe: Roumaissa Boualem (50 kg), Hadjila Khelif (60 kg) et Imane Khelif (66 kg) Jugurtha Ait Bekka (63,5 kg) et Mourad Kadi (+92 kg)

Tir Sportif: Houla Chaabi, Samir Bouchireb, Koceila Adoul

Gymnastique :Kylia Nemmour

Escrime : Salim Haroui (fleuret masculin), sabre féminin par équipe (quatre athlètes)

Luttes associées :

Lutte Gréco-romaine : Abdelkarim Fergat (60 kg), Ishak Ghaïou (67 kg), Abdelkrim Ouakali (77 kg), Bachir Sid Azara (87 kg), Fadi Rouabah (97 kg)

Lutte libre : Fateh Benferdjallah (86 kg)

Lutte féminine : Ibtissem Doudou (50 kg), Chaima Fouzia Aouissi (57 kg)

Voile : Amina Berrichi (IQ Foil), Ramy Boudrouma (IQ Foil)

Haltérophilie : Walid Bidani (+102 kg)

Tennis de table : Mehdi Bouloussa et Lynda Loghraibi

Judo : Mohamed El Mahdi Lili (+100 kg), Dris Messaoud (-73 kg) et Belkadi Amina (-63 kg).

READY PLAYER ONE



20h25

TMC

En 2045, alors que la réalité virtuelle a pris une importance considérable dans la vie des gens, Wade Watts, orphelin, vit avec sa tante dans un bidonville en plein cœur de Columbus, devenue une mégapole. Chaque jour, le jeune homme s'évade dans l'Oasis, un univers virtuel créé par le défunt James Haliday. L'inventeur, devenu un prophète posthume, a laissé une fortune cachée dans son univers artificiel. Pour la retrouver, Wade participe comme de nombreux humains à travers le monde, à un gigantesque jeu en réseau, où l'intelligence et l'habileté sont mises à rude épreuve...

A GENTLEMAN IN MOSCOW



20h09

CANAL+

Alexandre joue le rôle de père auprès de la petite Sofia. Le comte organise ses journées de sorte que l'enfant se sente bien dans l'univers singulier de l'hôtel Métropol. Pendant ce temps, Anna Urbanova découvre avec stupeur que le rôle qui devait lui échoir dans le prochain film de propagande a été attribué à une jeune actrice, Mila Federova, la nouvelle favorite de Staline. Un opus émouvant qui aborde avec justesse les thèmes de la solitude des enfants orphelins. Les dialogues sont ciselés et bien écrits.

ENVOYÉ SPÉCIAL



20h10

2

« La France malade de ses normes ? : En 20 ans, le code de l'environnement a gonflé de 689%, celui du commerce de 365% et celui de la consommation de 333%. Agriculteurs, entreprises, citoyens, le ras-le-bol face à l'accumulation de règles est de plus en plus récurrent • « Fusillés de Meymac : quand la mémoire résiste » : Le 12 juin 1944, dans les hauteurs de Meymac, en plein plateau de Millevaches, un groupe de résistants aurait fusillé puis enterré dans les bois 47 prisonniers allemands. C'est une histoire du passé, toujours aussi vive dans le présent • « Le choix d'Odette » : Au Québec, l'aide à mourir...

CASSANDRE NATURE BLESSÉE



20h10

3

Cassandra est appelée en urgence, un homme de 40 ans environ a été retrouvé inconscient dans un torrent par trois kayakistes. Il n'est pas mort, mais il est dans un état critique. Les premières constatations révèlent que c'est une tentative d'assassinat. Cassandra le met sous protection policière et découvre avec son équipe que l'homme est un « original » qui s'appellerait Christophe Perrin, un décroissant qui vit en accord avec la nature, loin du monde. La veille de son agression, il s'était disputé avec une jeune femme, Marie, écologiste, en lutte contre un projet de village de vacances.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

LA CORDE



19h55

arte

Un jour, Bernhardt, scientifique installé dans un observatoire astronomique en Norvège, trouve une étrange corde en forêt. Il commence à la suivre, mais n'en voit pas le bout, se blesse à une branche et renonce. De retour au centre, il retrouve Agnès, son épouse aveugle. Là, il apprend qu'il a enfin décroché un financement français leur permettant, à lui et à son équipe, de poursuivre leurs travaux. Le lendemain, alors que d'autres habitants de la communauté remarquent la corde, Bernhardt accueille Dani, une jeune femme qui étudie la philosophie et la cosmologie.

QUAND LA MER MENACE LES VILLES



20h06

5

Le réchauffement climatique entraîne une montée des océans qui concerne l'ensemble de la planète. Près de 800 millions d'habitants sont directement menacés par la montée des eaux. Le phénomène est exacerbé dans des villes comme New York, aux Etats-Unis, Rotterdam, en Europe, ou encore Singapour, en Asie. Des scientifiques travaillent en permanence pour trouver de nouvelles stratégies pour faire face au phénomène. Ils construisent des ouvrages gigantesques et développent des projets hors normes. Face au danger qui s'accroît, ils se tournent également vers des solutions innovantes et originales qui composent davantage avec la nature.

LES SECRETS DU PARANORMAL



20h10

NRJ

Au programme : "Les OVNI du pentagone, une menace sous surveillance" : le New York Times affirme que des mystérieux OVNI ont envahi les Etats-Unis en novembre 2017. "La plantation Myrtle, l'hôtel maudit de Louisiane" : venez découvrir cette maison d'hôtes et ses jardins luxuriants et vous n'aurez plus jamais envie d'y retourner. "Le Mothman, l'ombre qui annonçait la mort" : l'histoire vraie du film "la prophétie des ombres" de Mark Pellington. "Le mystère du monstre du Loch Ness". "L'inquiétant Chupacabra de Porto Rico" ainsi que "L'histoire vraie d'Elizabeth Bathory".

LE CAS RICHARD JEWELL



20h05

Chérie 25

En 1996, lors d'un concert aux Jeux Olympiques d'Atlanta, l'agent de sécurité Richard Jewell identifie un colis suspect. Son professionnalisme permet de déjouer un attentat et d'éviter un drame. Cependant, le FBI le soupçonne très vite d'avoir lui-même posé la bombe. La presse s'empare de l'information et fait les gros titres, transformant le héros en coupable. Débute alors un bras de fer médiatique entre Richard Jewell et les services de l'Etat. Aidé par sa mère et par l'avocat Watson Bryant, l'agent de sécurité va devoir prouver son innocence.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI
Libre

Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef :
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com

Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :

Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er} - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	03:30
Dohr	12:48
Asr	16:38
Maghreb	20:06
Icha	21:51

INTRODUCTION DE KIF TRAITÉ VIA LES FRONTIÈRES AVEC LE MAROC

UNE TENTATIVE MISE EN ÉCHEC PAR L'ANP

Des tentatives d'introduction de plus de 19 quintaux de kif traité, via les frontières avec le Maroc, ont été mises en échec, et 123 narcotrafiquants ont été interceptés lors d'opérations distinctes menées par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 5 au 11 juin», a indiqué hier un bilan opérationnel du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont exécuté, durant la période du 5 au 11 juin 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», indique la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, «trois (3) terroristes se sont rendus aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar. Il s'agit en l'occurrence de Bouhdjer Abdelaziz dit «Aymen», Ouled El-Bekey Mohamed Lamine dit «Abou Ahmed» et Foulani Ibrahim dit «Abou Anas.» Lesdits terroristes avaient en leur possession «3 pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov,

une quantité de munitions et d'autres objets», ajoute le communiqué.

De même, «19 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés lors d'opérations distinctes à travers le territoire national.»

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays», des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les régions militaires, «123 narcotrafiquants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de 19 quintaux et 21 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 3667300 comprimés psychotropes ont été saisis.»

A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et Illizi, des détachements de l'ANP «ont arrêté 169 individus et saisi 26 véhicules, 109 groupes électrogènes, 51 marteaux piqueurs, 3 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. De même, 13 autres individus ont été interceptés et 8



fusils de chasse, 5664 litres de carburants, 85 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation et 21 quintaux de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national», note la même source. Par ailleurs, «452 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le

VISA POUR L'ESPAGNE Les Algériens dans le top 3 des demandeurs les plus recalés

Les Algériens sont nombreux à partir en Espagne pour différents motifs. Pour ce faire, ces derniers doivent d'abord obtenir le fameux visa Schengen à avant de traverser la Méditerranée. Un parcours semé d'embûches qui, par conséquent, cause le refus de plusieurs demandes. Les dernières statistiques de visa Schengen montrent une hausse inquiétante des demandes de visa espagnol pour les ressortissants algériens qui souhaitent se rendre dans ce pays.

L'Espagne a refusé 41 993 demandes de visa aux Algériens en 2023

Pendant plusieurs années, les Algériens ont toujours été parmi les demandeurs de visa Schengen qui ont subi le plus de refus. Dans un nouveau classement, dressé par le site spécialisé Visa Schengen Info, des demandeurs les plus recalés, les Marocains arrivent en tête de la liste avec 51 280 refus sur un total de 174 551 demandes exprimées.

Par ailleurs, en deuxième position se place les ressortissants algériens avec un total de 41 993 rejets parmi 119 203 demandes de visa déposés auprès des services consulaires d'Espagne en Algérie. Cette augmentation des refus se traduit, aussi, par la hausse des demandes exprimées par les Algériens.

Ce top 10 des nationalités avec le plus de refus de visa pour l'Espagne se poursuit avec l'Équateur (16 051 refus), la Russie (15 742), l'Inde (13 447), le Pakistan (9 700), la République dominicaine et la Bolivie (un taux de rejet de 38%). De plus, le taux de refus a été aussi haut pour les ressortissants de l'Égypte (38.9 %), quant aux Algériens, ces derniers ont subi un taux de refus de demandes de visa pour l'Espagne de 32.9 %.

Dans l'autre côté de la balance, les Chinois représentent la nationalité qui a reçu le plus d'avis favorable à leurs demandes en 2023. En effet, le gouvernement espagnol a approuvé un total de 139 000 visas Schengen pour les ressortissants de ce pays.

UNION PANAFRICAINNE DES POSTES

L'ALGÉRIE ÉLUE À LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Algérie a été élue, à l'unanimité des voix lors de la 42^e session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union à Arusha en Tanzanie, à la présidence du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes pour la période

2024-2025. Le nouveau bureau, présidé par l'Algérie, comprend le Burkina Faso (premier vice-président), la Tanzanie (deuxième vice-président), ainsi que le Botswana et le Burundi en tant que rapporteurs du bureau. L'Algérie participe à cet événement avec une délégation de haut niveau dirigée par M. Bara Abdelwahab, Secrétaire général du ministère de la Poste et des Télécommunications, en présence de M.

Ahmed Djellal, ambassadeur d'Algérie en Tanzanie. Cet événement comprend des réunions des comités stratégiques, techniques et administratifs de l'Union panafricaine des postes, ainsi que divers forums et réunions axés sur le développement et la régulation des services postaux, notamment à la lumière des transformations numériques que connaissent les pays africains.

CHARGÉ PAR LE PRÉSIDENT TEBBOUNE Lounes Magramane en visite au Qatar

Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Lounes Magramane, effectue une visite de travail dans l'Etat du Qatar, en sa qualité d'envoyé spécial du chef de l'Etat.

Lounes Magramane a été reçu par le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, cheikh Mohamed Ben Abderrahmane Ben Djassem Al-Thani, a indiqué un communiqué du ministère.

« Cette rencontre a constitué une opportunité pour les deux parties pour exposer les relations entre les deux pays et leur volonté pour le développement de la coopération dans l'ensemble des domaines » rapporte la même source.

CONCOURS DU PRIX DE LA MEILLEURE ŒUVRE MÉDIATIQUE
TOURISTIQUE

PROROGATION DU DÉLAI DE PARTICIPATION

«Le jury du Prix de la meilleure œuvre médiatique touristique a annoncé la prorogation, au 20 juin, du délai de participation à ce concours», a indiqué un communiqué du ministère de la Communication.

Ce Prix comprend les catégories suivantes: Meilleur article touristique, meilleur reportage télévisé, meilleur reportage radiophonique, meilleur site web pour la promotion du tourisme algérien et meilleure application numérique.

Cette initiative vise, ajoute le communiqué, «la promotion de la destination

touristique Algérie à l'intérieur et à l'extérieur et à mettre en avant les efforts des hautes autorités du pays visant à consolider le tourisme en interne et à démontrer ses atouts et ses potentialités», sachant que les lauréats seront remis aux gagnants le 25 juin à l'occasion de la journée nationale du tourisme.

Dans ce cadre, la commission invite les personnes désirant participer à ce concours à télécharger le formulaire de candidature via le lien suivant: <https://www.ministerecommunication.gov.dz/ar/file/7693> et à envoyer le dossier de participation complet.